S.I.E. FAY

SIAE DU FAY – Eau Potable

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Table des matières

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 4

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 8

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 9

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR 10
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 11

LE PATRIMOINE DE SERVICE 14

VOTRE PATRIMOINE 15
LE RESEAU 15
Répartition par matériau 15
Répartition par diamètre 15
LES COMPTEURS 16

LE SERVICE AUX USAGERS 17

VOS BRANCHEMENTS 18
LES VOLUMES CONSOMMES 18
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS 18

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 19

CAPACITE DE STOCKAGE 20
LE RENDEMENT DE RESEAU 20
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) 21
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) 21
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) 21
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 21

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 22

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018 23
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2018 23
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION 23
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE 24

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 25

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 26

LES INTERVENTIONS REALISEES 29

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 30
Mise en sécurité de nos réservoirs 30
L'Origine des fuites 30
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 31
Les opérations de renouvellements 31

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 32

SUR LES INSTALLATIONS 33
SUR LE RESEAU 33
LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE 35
Mise en sécurité des ouvrages 35
Réglementation 35

Principaux risques 36

LE CARE 37

LE CARE 38

ANNEXES 39

ARRET DU RTC ET DU GSMDATA 40

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA 41
1. Introduction 41
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC 41
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data. 42
4. Evolution et aménagement à prévoir 43
a. Nouveaux modes de communications 43
b. Cybersécurité 43
c. Aménagement à prévoir sur vos installations 44
d. Tableau des adaptations 44

LE PATRIMOINE DE SERVICE 45

LE PATRIMOINE DE SERVICE 46
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes 46
Les installations de production 46
Les ouvrages de stockage 46
Installations de surpression 47
Le réseau 48
Les équipements de réseau 49
Inventaire 49
Les compteurs 49

LE SERVICE AUX USAGERS 50

LA GESTION CLIENTELE 51
LA FACTURE 120 M3 55
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU 59

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 61

LES VOLUMES D'EAU 62
LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE 63
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE 63
LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE 64
FORMULE DE CALCUL 65
LES INDICATEURS 66
CONSOMMATION D'ENERGIE 71

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 72

L'EAU BRUTE 73
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION 73
L'EAU DISTRIBUEE 73

PROBLEMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE 74

I – Rappel de la réglementation 74
II – Actions menées par saur 75
III – Que faire en cas de détection de CVM dans l'eau ? 76

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 77

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 78
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE 81

LES INTERVENTIONS REALISEES **82**

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 83
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 86
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 87

ANNEXES COMPLEMENTAIRES **88**

L'INVENTAIRE 88
LES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES 93
Les conventions 93
Les biens de reprise 93
Les engagements liés au personnel 93

LE GLOSSAIRE **94**

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES **94**

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

5 ouvrage(s) de prélèvement

2 station(s) de production

135 353 m^3 produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

48 528 m^3 importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

0 m^3 exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours

12 ouvrage(s) de stockage

947 m^3 de stockage

183 882 m^3 distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

7 station(s) de surpression

103,218 kml de réseau

1 386 branchements dont **12** neuf(s)

100% des analyses bactériologiques conformes

100% des analyses physico-chimiques conformes

7 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

8 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)

85,42% de rendement de réseau

0,71 m^3/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

130 534 m^3 consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,96** € TTC / m^3

Au 1er janvier 2019 pour une facture de 120 m^3

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	125 789	135 353	7,6%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	89 181	48 528	-45,6%
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	0	0	-
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	214 970	183 882	-14,5%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	152 538	130 534	-14,4%
Rendement de réseau (%)	85,03%	85,42%	0,5%
Indice linéaire de perte (m^3/km/jour)	0,89	0,71	-20,2%
Linéaire de réseau (kml)	98,587	103,218	4,7%
Nombre de branchement	1 366	1 386	1,5%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre de fuite sur conduite réparée	9	7	-22,2%
Nombre de fuite sur branchement réparée	8	8	0%
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m^3 (€ TTC / m^3)	2,84	2,96	4,2%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Nous avons réparé une fuite sur le pont de l'amandier sur la commune de Saint Thomé, pour cela il a fallu se servir du tuyau de fourreau pour pouvoir réparer la fuite sur le pont ferraillé, nous avons donc réalisé le passage d'un tuyau en 32 dans le tuyau PVC Dn40 fuyard.

Nous avons également réalisé la mise en service du traitement des sources à Sceautres. Ce traitement permet de donner de l'eau traitée à l'ensemble des usagers du syndicat.

Le syndicat a missionné l'entreprise SAUR pour réaliser une étude hydraulique sur l'ensemble du syndicat pour connaitre la capacité du réseau à assurer la défense incendie des communes du syndicat.

Nous avons également passé notre premier été avec le raccordement de Saint Thomé sur le forage de Beilleure, celui-ci nous donne entière satisfaction et permet de régler une partie des problèmes du syndicat en approvisionnement en eau.

La SAUR poursuit le déploiement de la radio-relève sur le syndicat, à la fin de l'année il ne reste plus que 350 compteurs à déployer sur le syndicat.

Les efforts du syndicat sur la mise en place de chloration relais ont permis de passer encore une année sans non-conformité sur l'eau potable.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Le syndicat étudie la mise en place d'un traitement anticalcaire.

Le syndicat va lancer en 2019, les travaux de l'interconnexion du forage de Beilleure vers le réservoir d'Alba. Cette interconnexion devrait permettre de fermer totalement l'achat d'eau d'olivier de Serres.

Le syndicat mène également une étude sur la création du périmètre de protection des sources de Bechignolles.

2.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Saur, une organisation et une méthode éprouvée

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel,** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et **nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.**

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes

ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

*Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales »* (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé…).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement…).

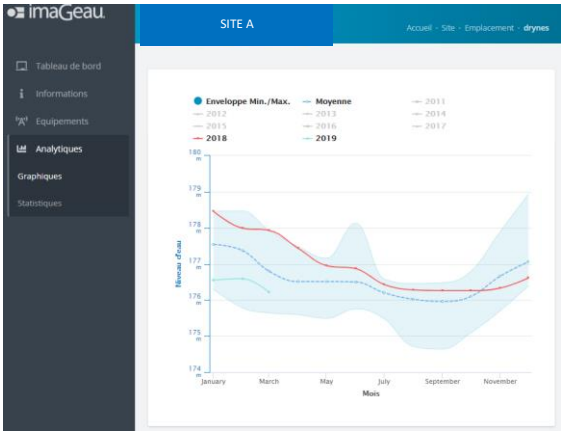

Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)

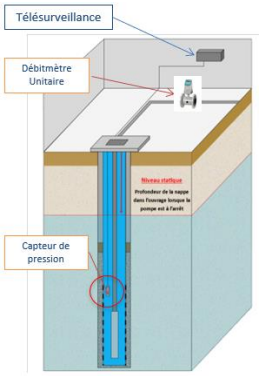

AquaStandard – Control ou Sécurité

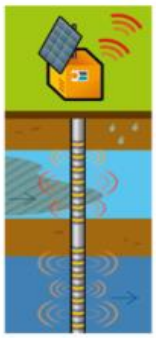

Aqua 3D

② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.

ENIGMA3M© permet :

- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites

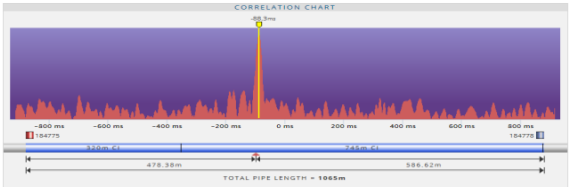

③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter **les à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau

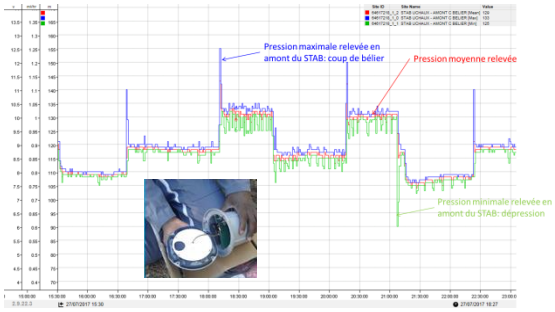

ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés

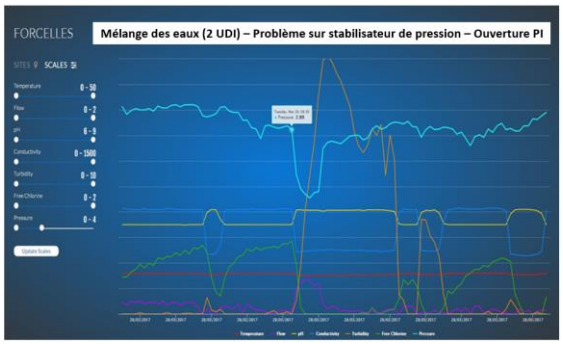

Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

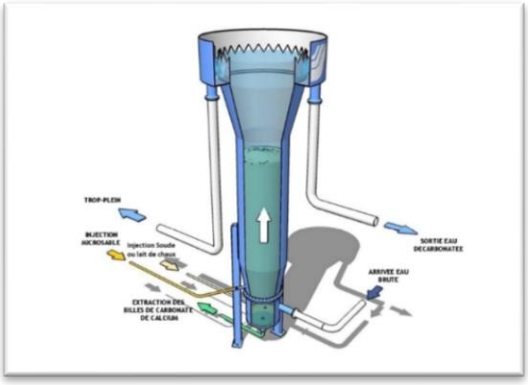

ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVE INTER-OPERABLE

La **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs : de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- A la collectivité : de suivre plus finement les rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

3.

Le Patrimoine de service

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	5
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	7
Ouvrage(s) de stockage	12
Volume de stockage (m^3)	947
Linéaire de conduites (kml)	103,218

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau

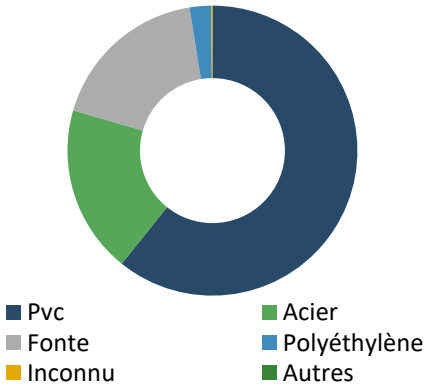

Matériau	Valeur (%)
Pvc	60,77
Acier	18,71
Fonte	17,98
Polyéthylène	2,4
Inconnu	0,13

Répartition par diamètre

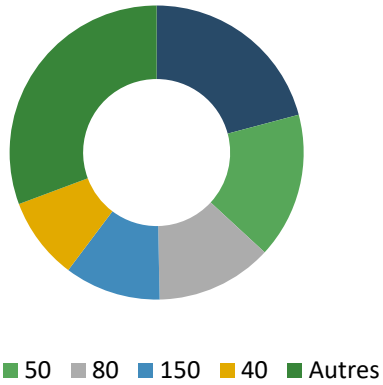

Diamètre	Valeur (%)
63	20,86
50	16,01
80	12,81
150	10,58
40	9,05
Autres	30,69

LES COMPTEURS

- Il y a au total 1 386 compteurs. 578 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2018.

Répartition par âge et par diamètre

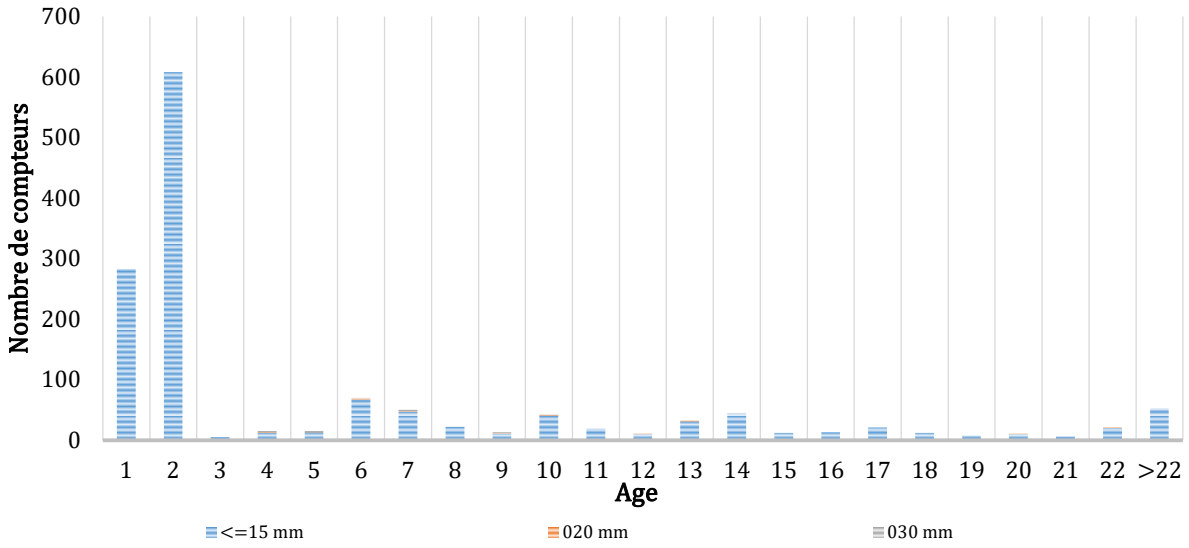

4.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur *:* Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- ⇨ Compteur domestique
- ⇨ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

- ⇨ Mairie = 1 Compteur
- ⇨ Salle des fêtes =1 Compteur
- ⇨ Piscine = 2 Compteurs

	2017	2018
Nombre de branchements	1 366	1 386

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : **Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (364j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.**

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé *:* Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, …).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaitre le volume facturé.

	2017	2018
Volume consommé hors VEG (m^3)	152 538	130 534

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

RAS en 2018

5.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc…)
Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.
Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.
Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, …) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 364j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m^3) transitants dans le réseau	2017	2018
Volumes produits	125 789	135 353
Volumes importés	89 181	48 528
Volumes exportés	0	0
Volumes mis en distribution	214 970	183 882
Volumes consommés	152 538	130 534

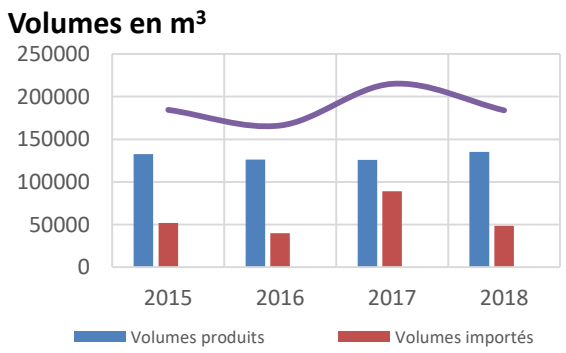

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m^3)*	947
Volume mis en distribution moyen/jour (en m^3)	504
Capacité d'autonomie (en j)	1,9

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.*

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2017	2018
Rendement primaire (%)	71%	71%
Rendement IDM (%)	85,03%	85,42%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

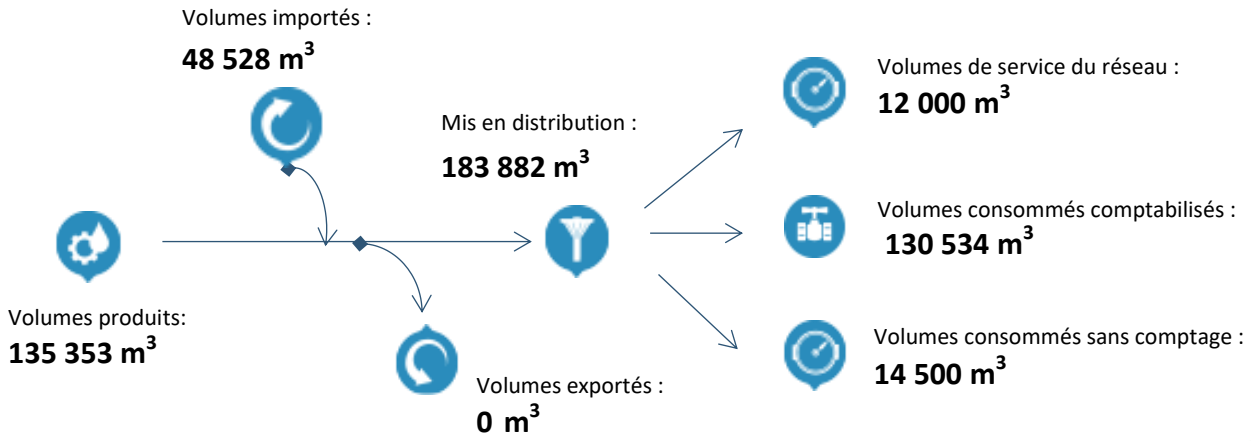

L'Indice Lineaire de Pertes (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2017	2018
Indice linéaire de pertes (en m^3/km/j)	0,89	0,71

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

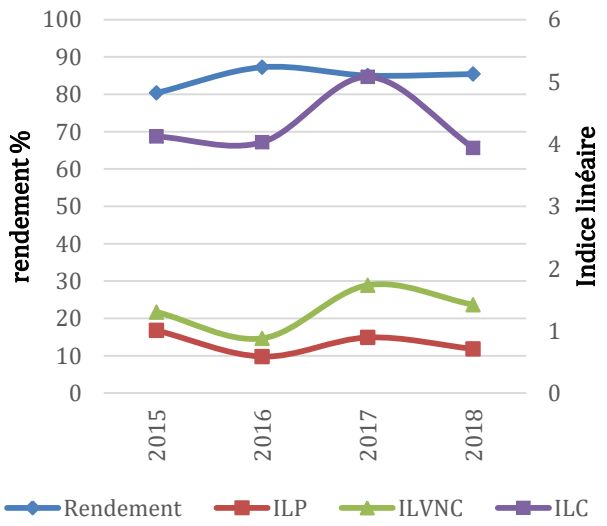

L'Indice Lineaire de volume non compte (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (en m^3/km/j)	1,73	1,42

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'Indice Lineaire de consommation (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation(ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2017	2018
Indice linéaire de consommation (m^3/km/jour)	5,08	4,17

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

La consommation energetique

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2017	2018
Consommation en KWh	34 711	63 530

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

6.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la règlementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte règlementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. Saur vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages …).

Nature de l'analyse	2017	2018
Bactériologique	4	1
Physico-chimique	4	1
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	4	1

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2018

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

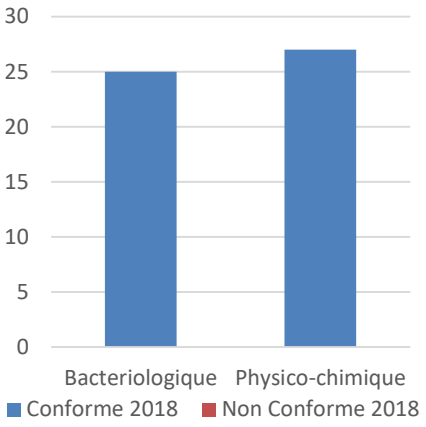

Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

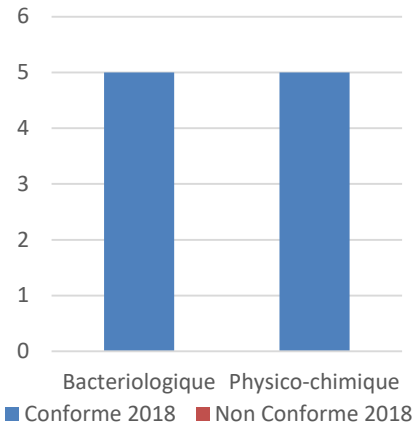

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

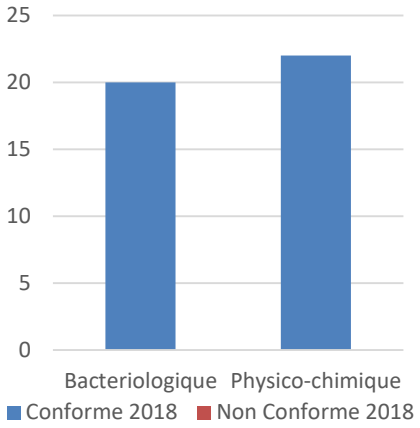

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

7.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m^3)
100%	100%	130 534
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m^3)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
85,42%	183 882	0	135 353
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,16	0,82	103,218	100
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
0,71	1,42	4,17	103,218
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, …) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, …).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,96	2,87	3 133	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0,72	97,41
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
0,09	406,62	452 066	0	1 383
Taux d'impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m^3)
0	0	130 534
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours

8.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2017	2018
Nettoyage des réservoirs	2	15
Nombre de campagnes de recherche de fuites	41	12
Linéaire inspecté (ml)	6 650	7 410
Nombre de fuites trouvées	5	8
Réparation fuites/casses sur conduite	9	7
Réparation fuites/casses sur branchement	8	8
Interventions d'entretien	16	4

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécuristation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroitre les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2017	2018
Entretien niveau 2	18	12
Contrôles réglementaires	4	7

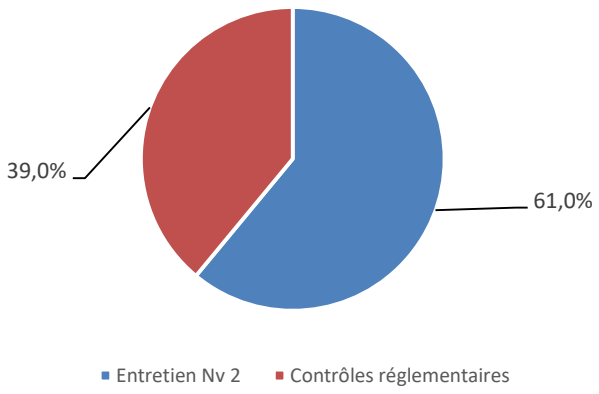

Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	15	1
Préventif	3	11

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Les opérations de renouvellements

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2018	Libellé Matériel	Date réalisation
Reprise de La Coste	Pompe 2	12/09/2018

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2018	Libellé Matériel	Date réalisation
Reprise de La Coste	Clapets DN50 * 2	27/07/2018

9.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

SUR LES INSTALLATIONS

- Brise charges de SCEAUTRES : l'installation d'une vanne de régulation à l'arrivée des sources permettra de mieux gérer la chloration. En effet, le débit d'arrivée varie en fonction des précipitations et entraîne des modifications fréquentes (et manuelle) des réglages de vannes afin d'éviter des débordements au niveau du brise charge (perte en eau et rejet chloré dans le milieu naturel).

- Réservoir de MOULEYRAS : le revêtement des cuves se cloque et tombe. L'étanchéité est menacée. La réhabilitation du réservoir est à prévoir à court terme. Pour la réalisation de ces travaux, des modifications ont été effectuées sur l'alimentation provenant du SIVOM ODS (arrivée dans les 2 cuves), afin d'assurer la continuité de la distribution. Les travaux de réhabilitation peuvent être envisagés rapidement.

SUR LE RESEAU

La demande croissante sur certains secteurs nécessitera des renforcements à prévoir.

La station de reprise Les FAURES suffit pour alimenter le quartier, mais il devient indispensable d'alimenter le Quartier Saint Philippe à partir du DN 150, route de VALVIGNERES.

Sur le même quartier Saint Philippe, il faut rester vigilant aux constructions sur les points hauts car des problèmes de pression se poseront rapidement.

Les conduites d'amenée d'eau de ALBA à VALVIGNIERES d'une part et de ALBA à SAINT THOME d'autre part, n'ont pas un diamètre suffisant en fin de parcours. Il reste entre ALBA et VALVIGNIERES une conduite fonte DN 80 et entre ALBA et SAINT THOME une conduite acier DN 60. Le renouvellement de ces conduites par des sections supérieures (DN 150) permettrait un meilleur transit de l'eau vers les réservoirs des villages.

Les bouches à clé sont systématiquement recouvertes lors des travaux de voirie (reprofilage, goudronnage). Il s'ensuit une gêne dans l'exploitation (recherche et réhausse), en particulier dans les situations d'urgence (casse, fuite…).

Conformément au Traité d'Affermage (Article 71), il est impératif de prévoir dans les chantiers de voirie, la mise à la cote des bouches à clé. Dans ce but, les collectivités sont à solliciter par l'autorité syndicale.

Le fermier demande à être associé aux projets afin de bien signaler ces dispositifs.

Les conduites acier du réservoir de Valvignères au village laissent apparaître, par section, de très importantes corrosions localisées. Une analyse du phénomène a été faite par Pont à Mousson. Il est indispensable de prévoir l'installation d'une protection cathodique.

La détérioration de la conduite va entraîner son renouvellement et occasionner des dépenses importantes au Syndicat.

L'installation d'un appareil de régulation (stabilisateur amont) en aval des hameaux de FRAYSSE et MOULEYRAS permettra d'assurer une meilleure alimentation de ceux-ci et évitera les problèmes de désamorçage de cette canalisation (suppression de la cheminée d'équilibre et du diaphragme sur le réseau).

LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

Mise en sécurité des ouvrages

Le réseau d'eau potable du Syndicat du FAY comprend un ensemble de 11 cuves ou réservoirs :

Ces réservoirs sont lavés, désinfectés une fois par an et nécessitent des interventions régulières pour des contrôles de niveau, contrôles de la qualité de l'eau stockée, mais aussi pour de la maintenance et des réglages.

Ces interventions sont relativement courantes et certaines nécessitent des accès à différentes hauteurs des réservoirs. Ces accès ne sont pas toujours sécurisés.

L'utilisation des échelles en France entraîne chaque année environ 12 000 accidents du travail, ce qui représente 8 % du total des accidents. Un corps chutant d'une hauteur de trois mètres heurte le sol à 8 mètres par seconde (29 km/h).

La nécessité d'équiper les lieux de travail d'accès sécurisés paraît évidente à la lumière de ces chiffres.

Réglementation

Plusieurs principes généraux sont à l'origine de la réglementation en matière d'accès aux postes de travail ou aux machines. Nous ne détaillerons pas toutes les normes ou règlements applicables mais nous rappellerons les principaux.

Les protections collectives priment sur les protections individuelles: les protections collectives telles que garde-corps, plinthes, … doivent être prioritairement installées sur les sites de travail pour permettre des accès sécurisés. Les protections individuelles (harnais antichute, points d'ancrage,…) ne devant intervenir qu'en second, c'est-à-dire, de façon très schématique, lorsque les protections collectives ne sont pas suffisantes, lorsqu'elles ne peuvent pas être rendues conformes par la configuration des lieux … ou bien pour compléter la sécurisation des lieux.

Parmi les normes en vigueur, on notera :

NF 14122 relative aux moyens permanents d’accès aux machines

EN 85010 (et suivantes) relative aux échelles fixes verticales

NF 795 et décret de janvier 2001 relatifs aux protections contre les chutes de hauteur

Principaux risques

Le risque principal est le risque de chute, éventuellement de chute de hauteur (plus de 2,50 m). Les risques peuvent être dus à :

L'état des échelles: rupture de montant, absence d'échelons antidérapants, …

Une mauvaise installation: glissement latéral d'une échelle, affaissement, inclinaison excessive, …

L'utilisation elle-même: surcharge, transport d'un objet lourd ou encombrant, déséquilibre, mauvais entretien, etc. …

Dans tous les cas l'échelle reste un moyen d'accès et ne constitue pas un poste de travail, qui doit être constitué par une plateforme sécurisée et un garde-corps.

10.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10/04/2019

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**SUD-EST**
Centre	**VALLEE DU RHONE**
Département	**ARDECHE**
Collectivité	**SD LE FAY EP**

LIBELLE En Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en Eur
PRODUITS	**448 327**	**433 995**	**-14 333**
Exploitation du service	**143 950**	**147 044**	
Collectivités et autres organismes publics	**277 000**	**272 000**	
Travaux attribués à titre exclusif	**20 740**	**8 033**	
Produits accessoires	**6 637**	**6 917**	
CHARGES	**455 106**	**446 956**	**-8 151**
Personnel	**86 932**	**84 649**	
Energie électrique	**5 488**	**9 381**	
Achats d'eau		**1 522**	
Produits de traitement	**17**	**-238**	
Analyses	**327**	**1 160**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**13 723**	**10 423**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**6 027**	**6 350**	
Autres dépenses d'exploitation	**28 856**	**26 300**	
- Télécommunications, poste et télégestion	1 910	2 129	
- Engins et véhicules	17 442	14 842	
- Informatique	4 537	4 119	
- Assurances	718	756	
- Locaux	2 133	2 586	
- Divers	2 116	1 869	
Contribution des services centraux et recherche	**18 791**	**17 987**	
Collectivités et autres organismes publics	**277 000**	**272 000**	
- Part collectivité	228 000	223 000	
- Autres organismes publics	49 000	49 000	
Charges relatives aux renouvellements	**15 836**	**14 120**	
- Pour garantie de continuité du service	4 976	3 029	
- Programme contractuel	10 860	11 091	
Charges relatives investissements du domaine privé	**616**	**1 825**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**1 493**	**1 476**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-6 779**	**-12 961**	**-6 182**
RESULTAT	**-6 779**	**-12 961**	**-6 182**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 160-064002 -071700 -01 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 10/04/2019

ANNEXES

ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaitre au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entrainerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.
L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.

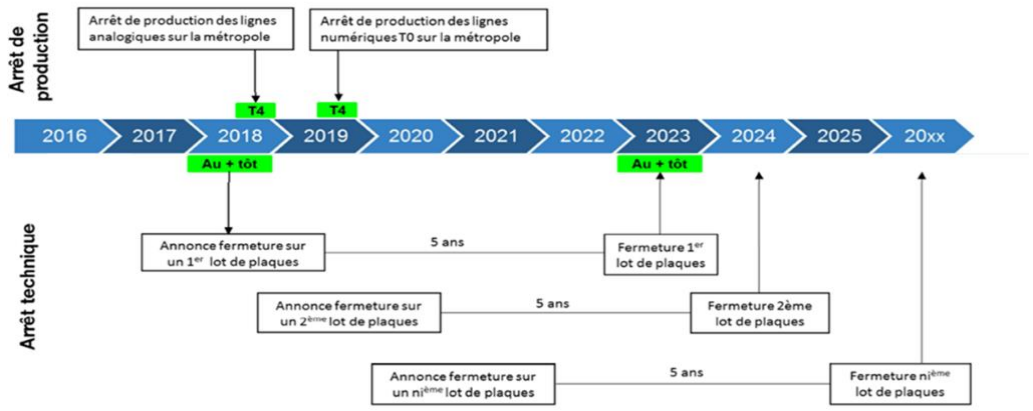

Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

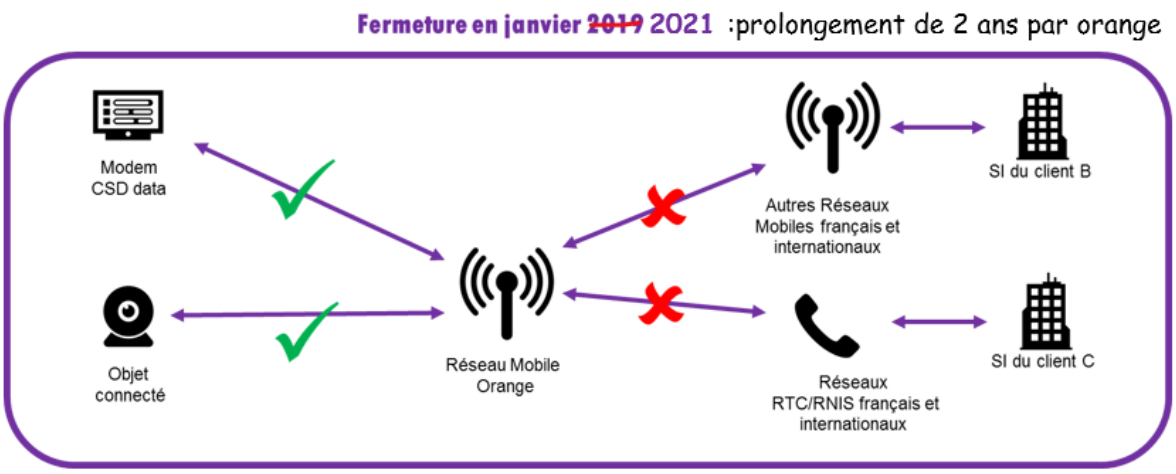

Source du document Orange

SFR a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019, et l'arrêter définitivement au 1er Janvier 2021.**

Bouygues Telecom pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.

Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G

- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.
Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.
Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

d. Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	***Cellbox GSM Data ou équivalent***	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	***S50 en GSMData ou équivalent***	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	***S500 en GSMData***	**Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	***S500 en RTC***	**Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	***Easy en RTC***	**Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir	***Telbox en RTC ou équivalent***	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, …	***S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC***	**Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP**	
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	***S500 en RTC***	**Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP**	carte éthernet **box ADSL Privé Orange**

12.

Le Patrimoine de service

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	N° BRGM	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE DE MOULEYRAS (LES CHAMPS)	FORAGE - PUITS	2016	2015-06-17	-	2015-11-26	-	NOUVEAU FORAGE DE MOULEYRAS	ALBA-LA-ROMAINE
CAPTAGE DE BÉCHIGNOL 1	SOURCE	1959	1982-10-08	1959-02-20	-	-	PRODUCTION DE BÉCHIGNOL	SCEAUTRES
CAPTAGE DE BÉCHIGNOL 2	SOURCE	1959	1982-10-08	1959-02-20	-	-	PRODUCTION DE BÉCHIGNOL	SCEAUTRES
CAPTAGE DU FAY	SOURCE	1959	1983-01-03	1959-02-20	-	-	PRODUCTION DE BÉCHIGNOL	SCEAUTRES
FORAGE D'ARTIGE	FORAGE - PUITS	2004	2002-05-21	-	-	-	PRODUCTION D'ARTIGE	VALVIGNERES

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Production d'Artige	2004	20 m³/h	Souterraine en milieu fissuré	Oui	Non	VALVIGNERES
Production de Béchignol	1985	7 m³/h	Souterraine : Source	Oui	Non	SCEAUTRES

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Cuve droite Rés Principal	180 m³	268	264	265	Oui	ALBA-LA-ROMAINE
Cuve gauche Rés Principal	180 m³	268	264	0	Oui	ALBA-LA-ROMAINE
Cuve Réservoir Les Faures	30 m³	302	300	0	Oui	ALBA-LA-ROMAINE
Cuve Réservoir St Thomé	185 m³	218	215	216	Oui	SAINT-THOME
Cuve Réservoir des Intras	35 m³	306,8	304,7	305	Oui	VALVIGNERES
Cuve Réservoir Valvignières	185 m³	252	248,5	249	Oui	VALVIGNERES

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bache des Faures	30 m³	Oui	ALBA-LA-ROMAINE	Bâche de surpression
Bâche Artige	2 m³	Oui	VALVIGNERES	Bâche de surpression
Bâche de Combe	10 m³	Oui	VALVIGNERES	Bâche de surpression
Bache des Intras	30 m³	Oui	VALVIGNERES	Bâche de surpression
Bâche La Coste	80 m³	Oui	VALVIGNERES	Bâche de surpression

Bâches d'eau brute :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune
brise charge	0 m³	Non	SCEAUTRES

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise Les Faures	ALBA-LA-ROMAINE	1967	4 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur de Aunas	ALBA-LA-ROMAINE	1988	2.6 m3/h	Oui	Non	-
Accélérateur Qrt. La Rochette	SAINT-THOME	1950	9 m3/h	Non	Non	-
Reprise de La Coste	VALVIGNERES	2004	10 m3/h	Oui	Non	-
Reprise des Intras	VALVIGNERES	1968	4 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur des Raillères	VALVIGNERES	1974	8 m3/h	Oui	Non	installation renouvelé en 2005
VIVIERS - Station de Reprise Quartier Hauterives	VIVIERS	2017	0 m3/h	Oui	Non	-

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	40	37,41
Acier	60	3510,99
Acier	80	8634,96
Acier	100	474,15
Acier	125	3134,92
Acier	150	3519,96
Fonte	40	7,01
Fonte	60	113,76
Fonte	80	402,98
Fonte	100	2423,34
Fonte	125	1533,08
Fonte	150	7398,94
Fonte	200	20,66
Fonte	250	6660,26
Inconnu	0	86,15
Inconnu	40	34,71
Inconnu	100	11,49
Inconnu	150	6
Polyéthylène	32	236,04
Polyéthylène	40	928,09
Polyéthylène	50	1170,64
Polyéthylène	63	21,95
Polyéthylène	90	124,62
Pvc	25	850,19
Pvc	32	1723,07
Pvc	40	8329,58
Pvc	50	15354,31
Pvc	63	21509,78
Pvc	75	1531,01
Pvc	80	4179,65
Pvc	90	5075
Pvc	110	21,3
Pvc	125	3685,16
Pvc	160	466,86
Total		103218,02

Les équipements de réseau

Libellé équipement	Nombre
Accélérateur	1
Boite à boues	1
Bouche de lavage	1
Compteur	19
Defense incendie	21
Plaque d'extrémité	28
Régulateur / Réducteur	8
Vanne / Robinet	265
Ventouse	112
Vidange / Purge	121

Inventaire

Voir « Annexes complémentaires » en fin de document

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	283	0	0	0	0	0	0	283
2	608	0	0	0	0	0	0	608
3	5	0	0	0	0	0	0	5
4	12	1	0	2	0	0	0	15
5	12	0	0	3	0	0	0	15
6	67	2	0	1	0	0	0	70
7	47	1	0	2	0	0	0	50
8	22	0	0	0	0	0	0	22
9	11	1	0	1	0	0	0	13
10	40	1	0	1	0	0	0	42
11	19	0	0	0	0	0	0	19
12	10	1	0	0	0	0	0	11
13	31	1	0	0	0	0	0	32
14	44	0	0	1	0	0	0	45
15	12	0	0	0	0	0	0	12
16	13	0	0	0	0	0	0	13
17	21	0	0	0	0	0	0	21
18	12	0	0	0	0	0	0	12
19	8	0	0	0	0	0	0	8
20	10	1	0	0	0	0	0	11
21	6	0	0	0	0	0	0	6
22	20	1	0	0	0	0	0	21
>22	52	0	0	0	0	0	0	52
Total	**1365**	**10**	**0**	**11**	**0**	**0**	**0**	**1386**

13.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2017	2018	Evolution
ALBA-LA-ROMAINE	821	832	1,3%
SAINT-THOME	288	293	1,7%
VALVIGNERES	255	259	1,6%
VIVIERS	2	2	0%
Total	**1 366**	**1 386**	**1,46%**

Les volumes par commune :

	2017	2018	Evolution
ALBA-LA-ROMAINE	83 773	78 126	-6,7%
SAINT-THOME	30 324	27 549	-9,2%
VALVIGNERES	24 886	24 381	-2%
VIVIERS	182	120	-34,1%
Total	**139 165**	**130 176**	**-6,46%**

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2017	2018	Evolution
ALBA-LA-ROMAINE	91 823	78 341	-14,7%
SAINT-THOME	33 238	27 625	-16,9%
VALVIGNERES	27 277	24 448	-10,4%
VIVIERS	199	120	-39,7%
Total	**152 538**	**130 534**	**-14,43%**

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ALBA-LA-ROMAINE	43	789
SAINT-THOME	19	274
VALVIGNERES	13	246
VIVIERS	1	1
Total	**76**	**1310**

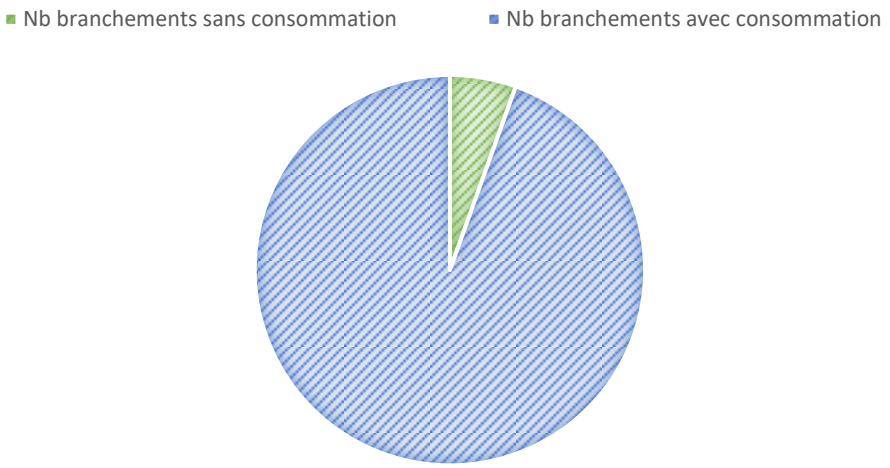

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2018	Dont < 200 m^3 / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m^3/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
ALBA-LA-ROMAINE	832	752	65	0	15
SAINT-THOME	293	267	22	0	4
VALVIGNERES	259	232	19	0	8
VIVIERS	2	2	0	0	0
Repartition (%)	-	90,4	7,65	0	1,95
Total	1 386	1 253	106	0	27

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2018	Dont < 200 m^3 / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m^3/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
ALBA-LA-ROMAINE	78 126	48 197	28 831	0	1 098
SAINT-THOME	27 549	17 190	10 125	0	234
VALVIGNERES	24 381	16 772	6 860	0	749
VIVIERS	120	120	0	0	0
Total de la collectivité	130 176	82 279	45 816	0	2 081
Consommation moyenne par TYPE de branchement	93,92	65,67	432,23	0	77,07

Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	11543	567
de 50 à 100 m3	28850	391
de 100 à 150 m3	26473	222
de 150 à 200 m3	16564	97
de 200 à 250 m3	10110	46
de 250 à 300 m3	5840	20
de 300 à 350 m3	3204	10
de 350 à 400 m3	2192	6
de 400 à 450 m3	425	1
de 450 à 500 m3	1441	3
de 500 à 550 m3	2095	4
de 550 à 600 m3	554	1
de 600 à 650 m3	605	1
de 650 à 700 m3	676	1
de 700 à 750 m3	733	1
plus de 750 m3	18871	15

Répartition des consommations par tranche

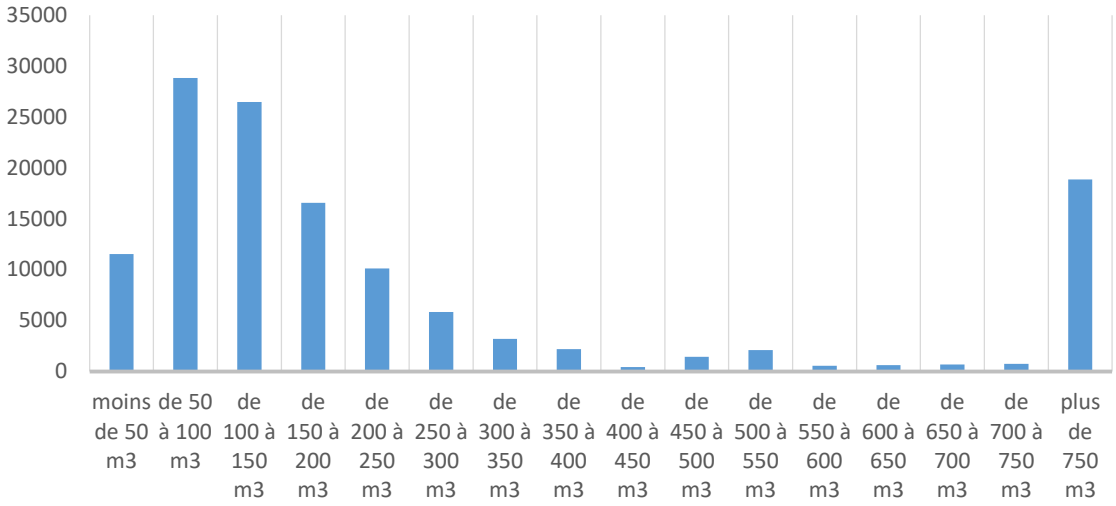

Répartition du nombre de branchement par tranche

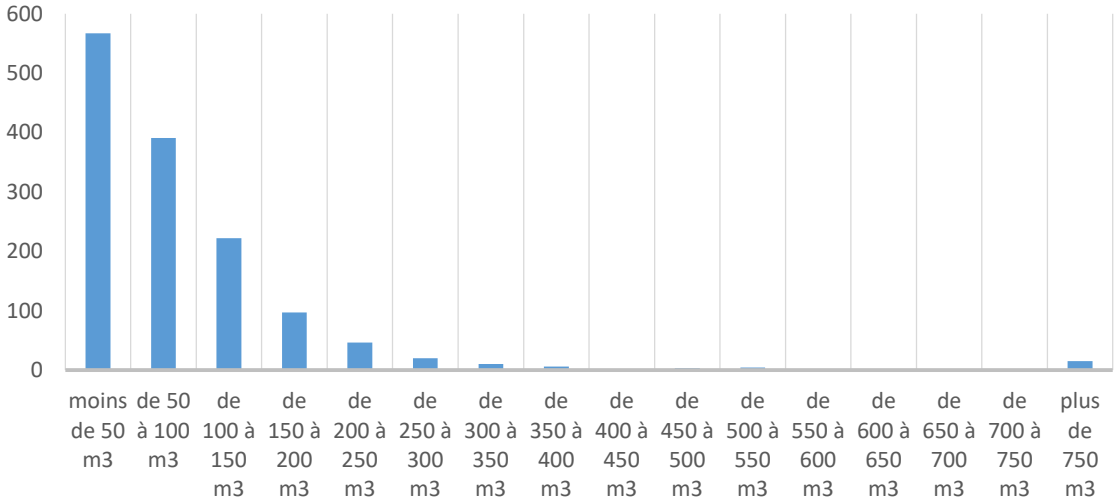

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : Chemin de la Fonderie
26200 MONTELIMAR
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 75 00 12 01
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

Dépannage 24h/24 : 04 63 36 10 09

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Référence à rappeler
******

Courrier : TSA 21371
26126 MONTELIMAR CEDEX

26

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU FAY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	63,86 €	
Consommation TTC	291,75 €	soit 0,0024 €/Litre
Total facture TTC	**355,61 €**	
	355,61 €	

SAUR. SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ALBA LA ROMAINE	L18BA044181H	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	304,67 € HT	**321,43 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2019					27,02	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2019					33,51	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2019		120	1,1111	133,33		5,50
Consommation part SAUR		Année 2019		120	0,8554	102,65		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2019		120	0,0680	8,16		5,50

Organismes publics	32,40 € HT	**34,18 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2019		120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	**355,61 € TTC**

HT soumis à TVA : 337,07 €
TVA sur les débits : 18,54 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Vos Contacts :

Accueil : Chemin de la Fonderie B.P. 137
26216 MONTELIMAR CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 75 00 12 01
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

Dépannage 24h/24 : 04 63 36 10 09

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Référence à rappeler
******

Courrier : TSA 21371
26126 MONTELIMAR CEDEX

26

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU FAY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	59,95 €	
Consommation TTC	281,25 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	**341,20 €**	
	341,20 €	

SAUR. SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ALBA LA ROMAINE	000030494-2	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	288,62 € HT	**304,49 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2018					25,72	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2018					31,11	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2018		120	1,0576	126,91		5,50
Consommation part SAUR		Année 2018		120	0,7940	95,28		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2018		120	0,0800	9,60		5,50

Organismes publics	34,80 € HT	**36,71 € TTC**	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,2900	34,80		5,50

Total Facture	**341,20 € TTC**

HT soumis à TVA : 323,42 €
TVA sur les débits : 17,78 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU

Date : 04/05/2019

SAUR.

Partenaire : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU FAY

Référence contrat : 071700/01

Produit : Eau Potable | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

10SConsommation part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2019
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,0506] * Prix de base

Redevance : Consommation part SAUR
Date d'actualisation : 10/12/2018 **K :** 1,0506

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,47x(ICHTE/ICHTEo)+0,02x(1653963/1653963o)+0,32x(FSD1/FSD1o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0506

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/12/2018				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	107,80000	01/06/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			112,20000
1653963	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	122,60000						129,17644
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763	010534763	01/07/2018	30/11/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1722	110,20000
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA)	124,50000	01/09/2018	02/11/2018	MTPB 6001			135,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,90000	01/08/2018	23/11/2018	MTPB 6004			109,40000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,47x(ICHTE/ICHTEo)+0,02x(1653963/1653963o)+0,32x(FSD1/FSD1o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)

```
.        0,15                                          0,15000
.   +    0,47    x    (112,2/107,8)                  +  0,48918
.   +    0,02    x    (129,17644/122,6)              +  0,02107
.   +    0,32    x    (135,8/124,5)                  +  0,34904
.   +    0,04    x    (109,4/105,9)                  +  0,04132
.                                                   ===============
.                                                      1,05061
```

K définitif : 1,0506

CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	0,8142	0,8554						

Date : 04/05/2019

SAUR.

Partenaire : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU FAY

Référence contrat : 071700/01

Produit : Eau Potable | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

10SAbonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2019
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,0506] * Prix de base

Redevance : Abonnement part SAUR
Date d'actualisation : 10/12/2018 **K :** 1,0506

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,47x(ICHTE/ICHTEo)+0,02x(1653963/1653963o)+0,32x(FSD1/FSD1o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0506

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/12/2018				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	107,80000	01/06/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			112,20000
1653963	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	122,60000						129,17644
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763	010534763	01/07/2018	30/11/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1722	110,20000
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA)	124,50000	01/09/2018	02/11/2018	MTPB 6001			135,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,90000	01/08/2018	23/11/2018	MTPB 6004			109,40000

Détail du calcul du coefficient de variation
Résultat=0,15+0,47x(ICHTE/ICHTEo)+0,02x(1653963/1653963o)+0,32x(FSD1/FSD1o)+0,04x(TP10A2010/TP10A2010o)

```
.          0,15                                                    0,15000
.    +     0,47     x        (112,2/107,8)                       +   0,48918
.    +     0,02     x        (129,17644/122,6)                    +  0,02107
.    +     0,32     x        (135,8/124,5)                       +   0,34904
.    +     0,04     x        (109,4/105,9)                       +   0,04132
.                                                              ================
.                                                                   1,05061
```

K définitif : 1,0506
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	31,90	33,51						

14.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	122 654	134 628	9,8%
Volume importé	92 989	32 550	-65%
Volume exporté	0	0	0%
Volume mis en distribution	215 643	167 178	-22,5%

	2017	2018	Evolution N/N-1
Janvier	16 164	13 516	-16,4%
Février	16 062	12 662	-21,2%
Mars	13 374	11 736	-12,2%
Avril	15 745	13 593	-13,7%
Mai	15 934	16 271	2,1%
Juin	23 149	15 668	-32,3%
Juillet	20 542	16 482	-19,8%
Aout	27 788	18 049	-35%
Septembre	19 149	15 307	-20,1%
Octobre	16 589	11 161	-32,7%
Novembre	16 592	11 032	-33,5%
Décembre	14 555	11 701	-19,6%
Total	**215 643**	**167 178**	**-22,47%**

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice

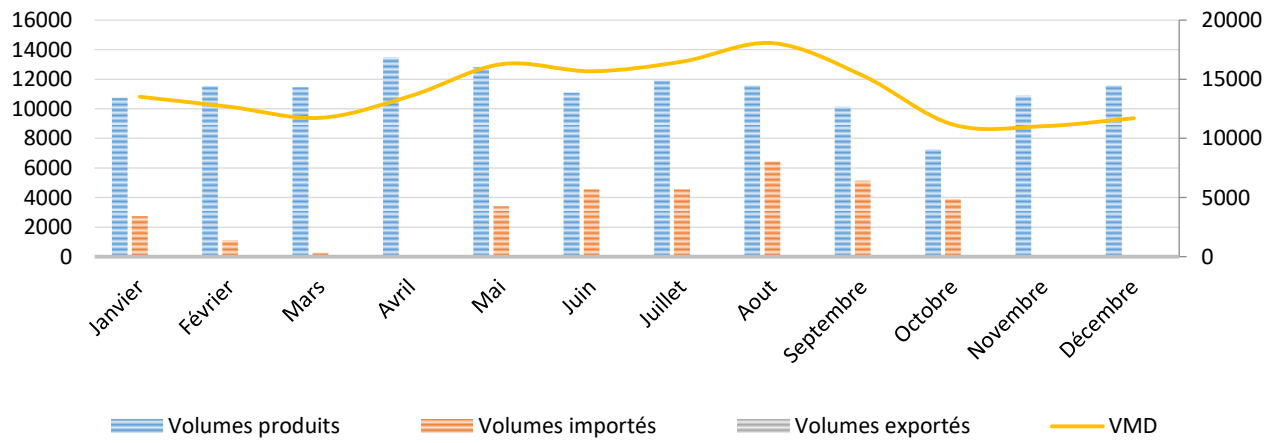

Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

Nouveau forage de Mouleyras - production m3 forage de MOULEYRAS-INDEX VOL BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	2 017	3 101	5 045	3 879	4 021	4 299	4 490	26 852
2018	4 835	4 585	3 245	3 416	840	817	4 814	- 325	3 465	4 855	2 474	2 938	35 959

Production d'Artige - Exhaure d'Artige-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	1 150	1 150	1 150	1 150	957	1 068	0	0	0	0	0	0	6 625
2018	208	221	201	222	213	221	195	165	168	79	135	133	2 161

Production de Béchignol - Ressource Gravitaire-Index volumétrique brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	12 255	13 193	9 981	9 736	10 497	9 732	7 351	9 597	5 219	5 685	7 235	7 847	108 328
2018	8 272	11 580	13 492	12 006	12 974	10 299	8 800	8 138	6 426	7 941	6 344	16 621	122 893

LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇨ en sortie d'usine de traitement,
- ⇨ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇨ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Nouveau forage de Mouleyras - M3 EAU TURPIDE DEVERSEE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2018	0	0	- 1	0	0	0	0	- 151	0	0	0	0	- 152

Nouveau forage de Mouleyras - production m3 forage de MOULEYRAS

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	2 017	3 101	5 045	3 879	4 021	4 299	4 490	26 852
2018	4 835	4 585	3 245	3 416	840	817	4 814	4 489	3 465	4 855	2 474	2 938	40 773

Reprise de La Coste - Production

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	1 394	187	563	836	817	806	803	90	0	37	555	389	6 477
2018	800	916	310	0	0	778	865	826	898	526	674	650	7 243

Réservoir du Mouleyras ou Principal - Production - Arrivée source BECHIGNOL-INDEX VOLUME BRUT

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	8 782	10 167	8 612	8 945	9 153	7 640	6 936	7 262	5 004	4 795	6 060	5 969	89 325
2018	6 777	9 050	10 160	11 675	13 200	10 299	6 238	6 441	5 782	2 301	9 597	9 039	100 559

Réservoir du Mouleyras ou Principal - T.P. du réservoir (MOUL01+BECH11+IODS10)-FAY30

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
2018	- 1 649	- 3 022	- 2 253	- 1 600	- 1 200	- 800	0	0	0	- 410	- 1 835	- 1 026	- 13 795

LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Commune de Saint Pons comptage, mesure et protection - EXPORT LE FAY GROS DEBIT-Index volumétrique brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	5 988	5 708	4 199	5 964	5 964	12 686	9 702	13 874	9 507	7 091	3 049	2 638	86 370
2018	2 753	1 133	275	102	3 431	4 574	4 565	6 444	5 162	3 889	122	100	32 550

Production de Bélieure - m3 export vers LE FAY-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	-	-	-	-	-	-	-	1 517	759	645	2 629	1 069	6 619
2018	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0

FORMULE DE CALCUL

Vd1_d2 = Vd1_dp1 + Vdp1_da2 + Vda2_d2

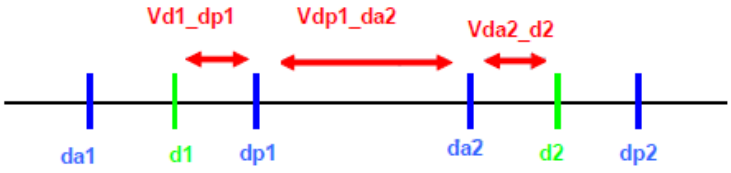

d1 = date barycentre de la relève clientèle de l'année n-1
da1 = date de la relève MIRE antérieure à d1
da2 = date de la relève MIRE antérieure à d2
N_x_y = nombre de jour entre les dates x et y
V_x_y = volume réel entre les 2 dates x et y

d2 = date barycentre de le relève clientèle de l'année n
dp1 = date de la relève MIRE postérieure à d1
dp2 = date de la relève MIRE postérieure à d2

V(extrapoléd1-d2) = V(dp1-da2) + (V(da1-dp1) / N(da1-dp1) * N(d1-dp1)) + (V(da2-dp2) / N(da2-dp2) * N(da2-d2))

L'extrapolation est calculée pour chaque système de mesure, en fonction des dates de relève mensuelles MIRE.

<u>Exemple de calcul</u>

Ci-dessous l'extrapolation pour les volumes produits :

Les dates barycentre de relève des compteurs clients sont : d1 = 10/09/17, d2 = 09/09/18

A partir de ces dates de relève de compteurs, on peut déterminer les dates de relève mensuelle du compteur des volumes produits les plus proches : da1, dp1, da2, dp2

d1	da1	dp1
10/09/17	28/08/17	25/09/17

d2	da2	dp2
09/09/18	25/08/18	25/09/18

Vdp1_da2 : Période complète entre les 2 dates de relèves d1 et d2

Période partielle entre les relèves mensuelles des compteurs, et d1 et d2

V dp1 da2	V da1 dp1	V da2 dp2	N da1 dp1	N d1 dp1	N da2 dp2	N da2 d2	VALEUR	VALEUR SUR 365j
125 315	8 883	10 145	28	15	31	15	134 983	135 353

En utilisant la formule de calcul ci-dessus, on retrouve bien 134 983 m3 de volume produits extrapolé sur la période de relève de 364 jours. Ce volume est ensuite ramené sur 365 jours afin de répondre aux exigences du décret de décembre 2013.

LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement\ IDM\ = \frac{V\ consommé\ autorisé + V\ vendu\ en\ gros}{V\ produit + V\ acheté\ en\ gros}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	125 789	135 353	7,6%
Volume acheté en gros	89 181	48 528	-45,6%
Volume vendu en gros	0	0	0%
Volume consommé autorisé	182 786	157 073	-14,1%
Rendement IDM (%)	85,03	85,42	0,5%

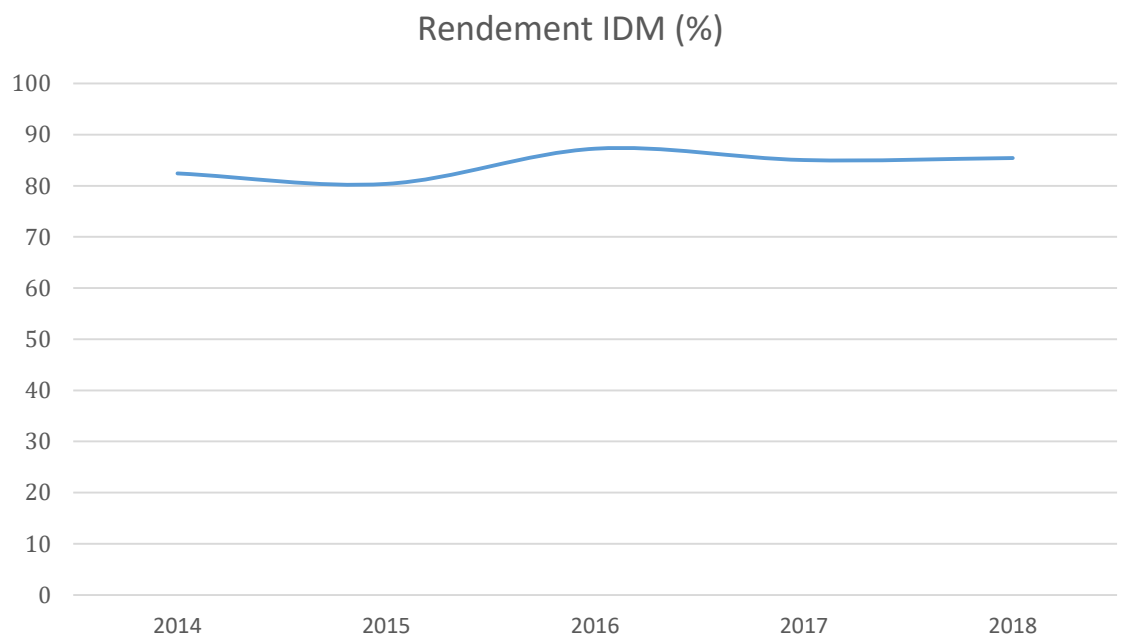

Le rendement primaire

$$Rendement\ \ primaire\ \ = \frac{Vconsommé}{Volume\ mis\ en\ distribution}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	125 789	135 353	7,6%
Volume acheté en gros	89 181	48 528	-45,6%
Volume vendu en gros	0	0	0%
Volume mis en distribution	214 970	183 882	-1,3%
Volume consommé	152 538	130 534	-14,5%
Rendement primaire (%)	70,96	70,99	0,04%

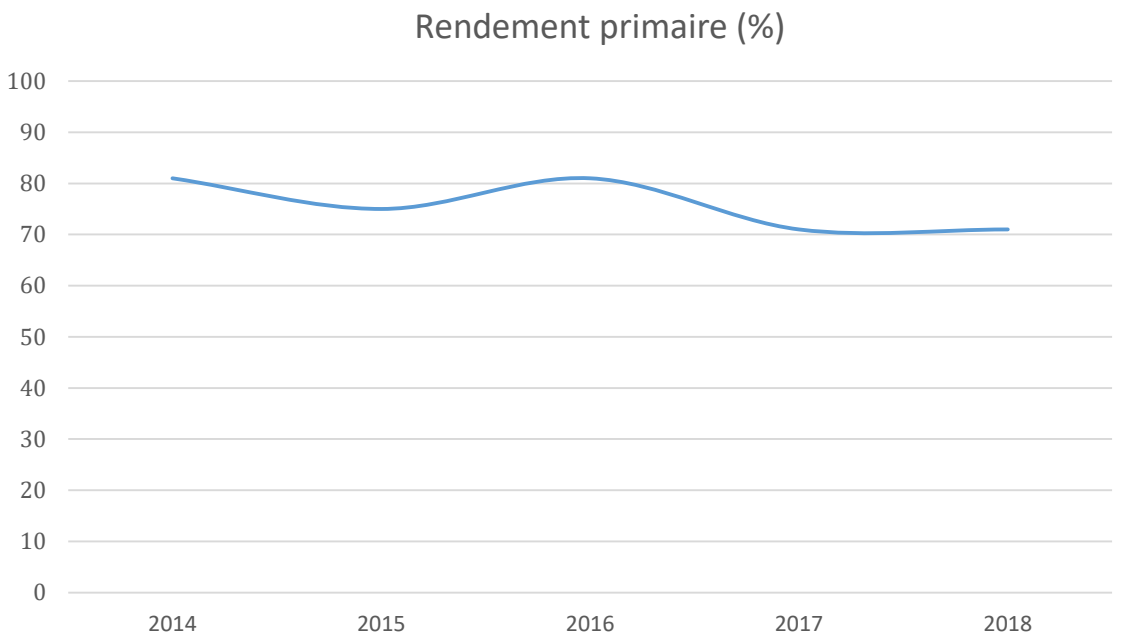

Indice Linéaire de pertes

$$Indice\ linéaire\ de\ pertes\ (ILP) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Vconsommé\ autorisé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	125 789	135 353	7,6%
Volume acheté en gros	89 181	48 528	-45,6%
Volume vendu en gros	0	0	0%
Volume mis en distribution	214 970	183 882	-1,3%
Volume consommé autorisé	182 786	157 073	-14,1%
Linéaire du réseau	99	103	4%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	0,89	0,71	-20,2%

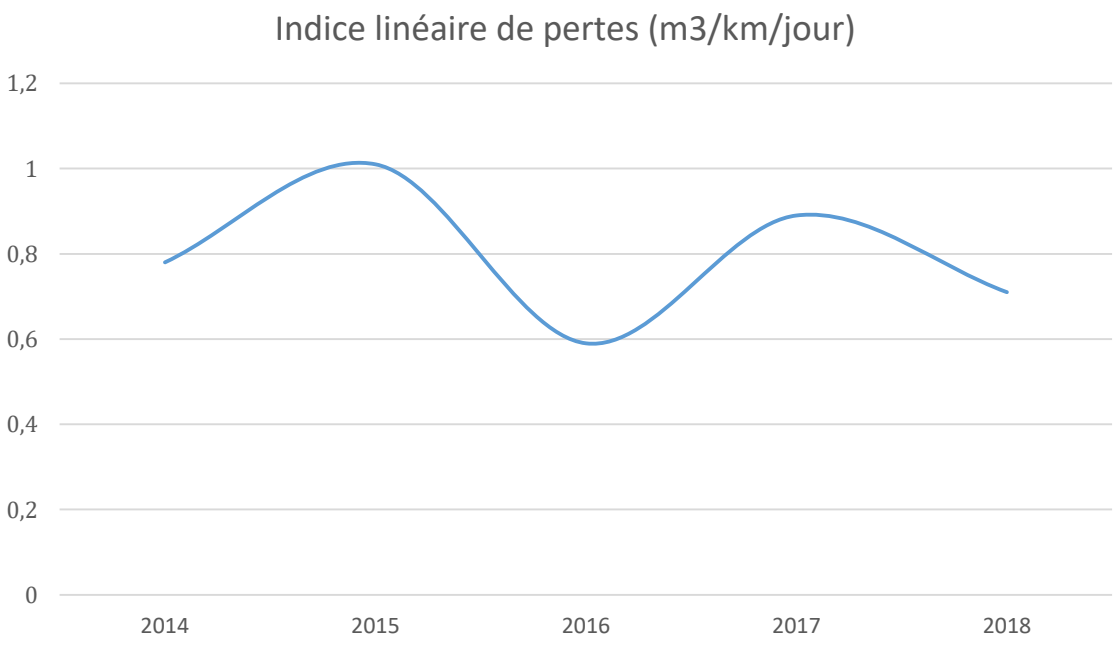

Indice Linéaire de volume non compté

$$Indice\ linéaire\ de\ volume\ non\ compté\ (ILVNC) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Volume\ consommé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	125 789	135 353	7,6%
Volume acheté en gros	89 181	48 528	-45,6%
Volume vendu en gros	0	0	0%
Volume mis en distribution	214 970	183 882	-1,3%
Volume consommé	152 538	130 534	-14,5%
Linéaire du réseau	99	103	4%
Indice linéaire de volume non compté	1,73	1,42	17,9%

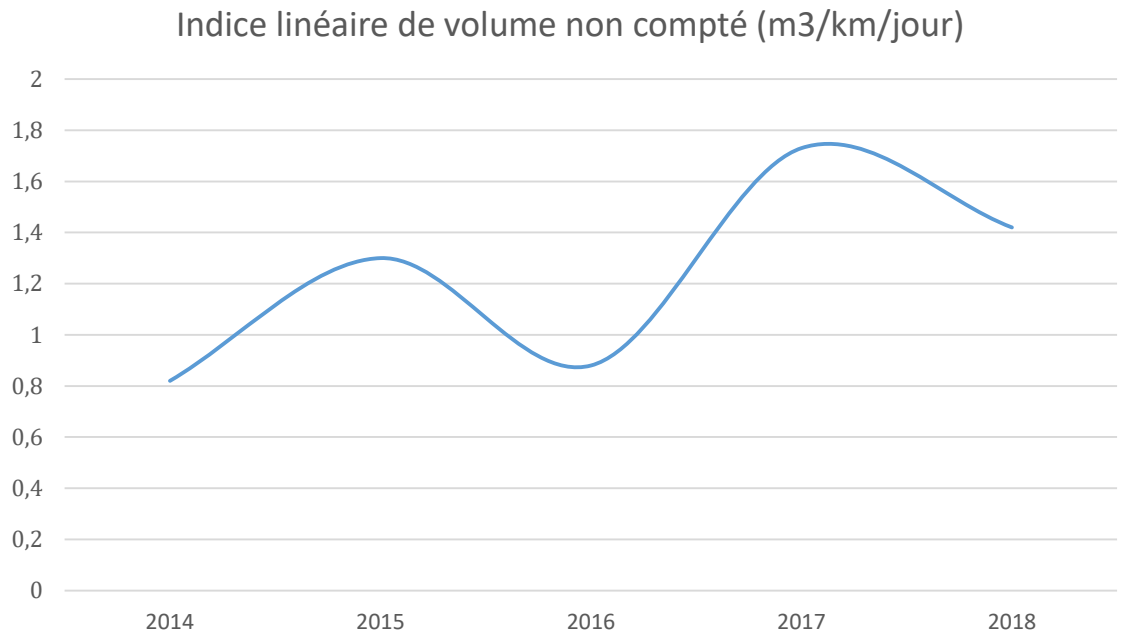

Indice Linéaire de consommation

$$Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (ILC) = \frac{Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	125 789	135 353	7,6%
Volume acheté en gros	89 181	48 528	-45,6%
Volume vendu en gros	0	0	0%
Volume mis en distribution	214 970	183 882	-1,3%
Volume consommé autorisé	182 786	157 073	-14,1%
Linéaire du réseau	99	103	4%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	5,08	4,17	-17,9%

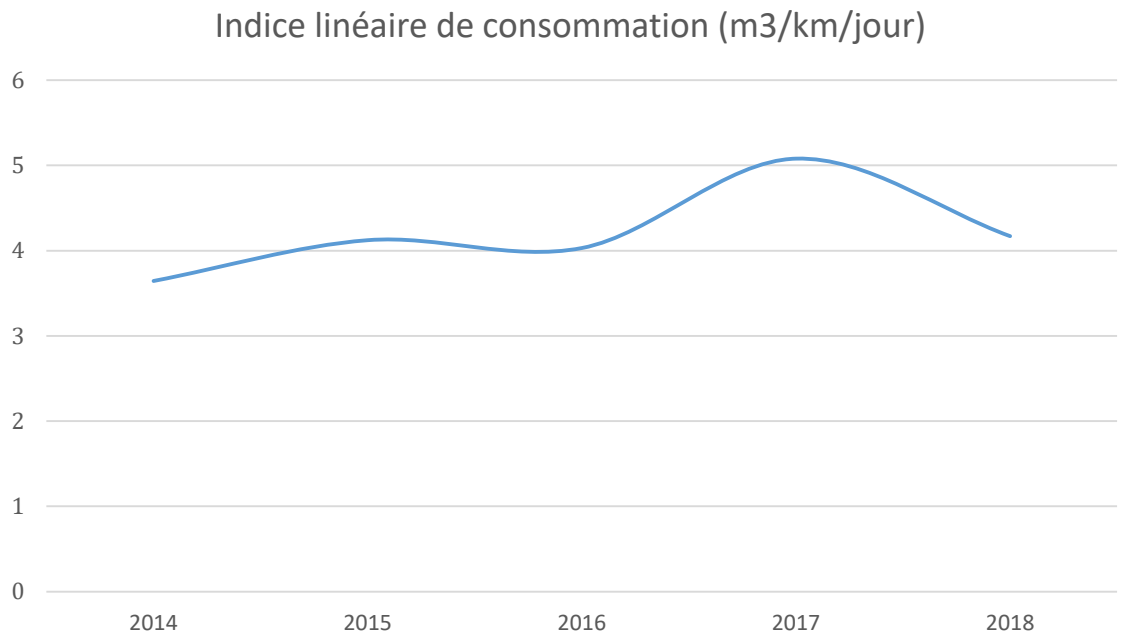

CONSOMMATION D'ENERGIE

	2017	2018
Production d'Artige	1 976	2 702
Production de Béchignol	16	546
Reprise de La Coste	7 805	9 174
Reprise des Intras	492	524
Reprise Les Faures	2 723	3 460
Réservoir de Saint Thomé	0	1 412
Réservoir de Valvignères	654	588
Réservoir du Mouleyras ou Principal	15 788	30 609
Surpresseur de Aunas	1 596	1 282
Surpresseur des Raillères	1 534	1 631
Traitement des sources du Fay - SCEAUTRES lieu dit Gourjon	0	1 034
VIVIERS - Station de Reprise Quartier Hauterives	2 127	10 568
Total	**34 711**	**63 530**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

15.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)
Bactériologique	1	0
Physico-chimique	1	0
Nombre total d'échantillons	1	0

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	5	5	100	2	2	100
Physico-chimique	5	5	100	2	2	100
Nombre total d'échantillons	5	5	100	2	2	100

Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution

Pas de non conformités

L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	20	20	100	6	6	100
Physico-chimique	22	22	100	5	5	100
Nombre total d'échantillons	22	22	100	6	6	100

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Pas de non conformités

PROBLEMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

I – Rappel de la réglementation

I-1. Origine du chlorure de vinyle monomère dans l'eau du robinet

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

I-2. Rappels réglementaires sur le CVM dans l'eau du robinet

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) **limite à 0,5 µg/L** la teneur en CVM dans l'eau du robinet, obtenue par le calcul de la migration maximale. Sa présence dans l'eau étant considérée comme principalement liée à sa migration depuis les matériaux en PVC placés au contact de l'eau.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution fixe la limite de qualité pour les EDCH **à 0,5 µg/L au robinet du consommateur** et l'inclut dans le contrôle analytique.

L'instruction DGS/EA4/2012/366 est parue le 18 octobre 2012. Elle est relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM, et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

I-3. Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet

Lorsque la concentration en CVM est, pour la première fois, supérieure à la limite de qualité, le résultat doit être rapidement confirmé, ou infirmé, par une nouvelle analyse réalisée dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, la réalisation de plusieurs analyses permettra de mieux localiser les linéaires de réseau concernés.

Ces analyses doivent être effectuées avant l'application des mesures de gestion.

I-4. Mesures correctives à mettre en œuvre

En cas de dépassement de la limite de qualité, la PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau) d'une part, réalisera une enquête (art. R.1321-26 du CSP) afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau (problème de ressource ou de réseau) et, d'autre part, devra mettre en œuvre, le plus rapidement possible, les actions correctives nécessaires au rétablissement de la qualité (art. R.1321-27 du CSP).

Le délai entre le résultat de l'analyse de confirmation de la non-conformité et le retour à la normale ne doit pas excéder 3 mois.

Si le retour à la normale n'est pas ou ne peut pas être obtenu dans ce délai de 3 mois, les restrictions d'usage devront être prononcées.

Lorsqu'elle existe, la modélisation des réseaux de distribution d'eau peut être une aide à la décision (identification du problème, temps de séjour de l'eau, sectorisation des réseaux, …).

I-5. Restrictions de consommation

Si les mesures correctives ne permettent pas de mettre fin aux dépassements de la limite de qualité, la population devra être informée par la PRPDE de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires, **sauf lorsque l'eau a été portée à ébullition (cuisson des aliments, boissons chaudes, etc.),** le CVM étant volatil.

II – Actions menées par saur

En respect de l'instruction N°DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM résiduel, **SAUR a transmis aux ARS le 12 décembre 2013**, les plans des réseaux de distribution sur lesquels ont été mis en évidence les tronçons de réseau en PVC. Ces plans ont été accompagnés de tous les éléments permettant la mise en place d'un programme analytique de détection des CVM dans l'eau distribuée.

III – Que faire en cas de détection de CVM dans l'eau ?

A l'apparition de la 1ère analyse non conforme, SAUR proposera un plan d'actions permettant un retour à la conformité de l'eau distribuée dans un délai de 3 mois. Ce plan d'actions qui sera proposé à la Collectivité et à l'ARS, intègrera une étude technique et financière permettant de gérer le risque CVM.

Ce plan d'actions comprendra, en fonction de la complexité du réseau mis en cause, un certain nombreux d'analyses CVM à réaliser avant et après purges du réseau.

Les objectifs de ce plan d'actions sont d'identifier :

- le ou les tronçons du réseau qui devront être renouvelés

- le ou les points du réseau sur lesquels il conviendra d'installer des purges automatiques pour garantir la conformité de la qualité de l'eau dans l'attente du renouvellement du tronçon du réseau identifié.

- les fréquences des purges à réaliser et les volumes d'eau perdus mis en jeu.

Après accord de la Collectivité et de l'ARS sur les modalités d'application du plan d'actions proposé, SAUR réalisera les campagnes d'analyses et fera un reporting hebdomadaire des actions réalisées jusqu'au retour à la normale de la qualité de l'eau.

16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
SIAE DU FAY
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2016 fin contrat : 31 décembre 2027

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	135 353	
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	48 528	
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	130 534	
VP.063	Volume comptabilisé domestique	128 736	
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	1 798	
VP.221	Volume sans comptage	14 500	Surverse non comptée Mouleyras
VP.220	Volume de service	12 000	
	Volume consommé autorisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	148 550	
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	148 550	
VP.234	Volume produit + Volume importé	183 882	
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 383	
	dont nombre d'abonnés domestiques	1 371	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	12	
P255.1	Nombre de branchements total	1 383	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 133	
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques.	25	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	27	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	
P104.3	Rendement de réseau de distribution	85,42%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,42	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,71	
VP.224	Indice linéaire de consommation	4,17	

Patrimoine			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement (km)	103,218	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possesion	0,82	
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	99,87%	
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12	98,82%	
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	
	Nombre d'ouvrage de stockage	12	
	Nombre de station de production	2	
Tarification de l'eau potable			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N	2,87	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1	2,96	
	Prix au m3 HT de 0 à 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,8554	
VP.190	Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	33,51	
	Prix au m3 HT de 0 à 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant à la collectivité	1,1111	
VP.191	Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	27,02	
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5%	
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	0,0680	
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)		
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,27	
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)		
VP.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)		
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés		
	Chiffre d'affaire TTC au titre de l'année N-1, au 31/12/N	452 066	

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	
	Nombre de demandes d'abandon de créances reçues		
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	0,72	
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture en %	97,41	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	1	
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente en %	0,09	
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,87%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		103,08	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		103,218	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	98,82%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		102,005	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		103,218	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		**55**	
VALEUR DE L'INDICE		**100**	

17.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Alba-la-Romaine	Reprise Les Faures	Bache des Faures	24/01/18
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Cuve droite Rés Principal	29/01/18
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Cuve gauche Rés Principal	25/01/18
Alba-la-Romaine	Réservoir Les Faures Ht service	Cuve Réservoir Les Faures	05/12/18
Saint-Thomé	Réservoir de Saint Thomé	Cuve Réservoir St Thomé	19/12/18
Sceautres	Production de Béchignol	brise charge	23/01/18
Sceautres	Production de Béchignol	Captage de Béchignol 1	23/01/18
Sceautres	Production de Béchignol	Captage de Béchignol 2	23/01/18
Sceautres	Production de Béchignol	Captage du Fay	23/01/18
Valvignères	Production d'Artige	Bâche Artige	22/01/18
Valvignères	Reprise de La Coste	Bâche La Coste	22/01/18
Valvignères	Reprise des Intras	Bache des Intras	26/01/18
Valvignères	Réservoir de Valvignères	Cuve Réservoir Valvignières	16/01/18
Valvignères	Réservoir des Intras	Cuve Réservoir des Intras	05/02/18
Valvignères	Surpresseur des Raillères	Bâche de Combe	23/01/18

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Alba-la-Romaine	19/02/18	RC01 Réseau communal d'Alba La Romaine	4000	3
Alba-la-Romaine	21/09/18	07005RE00005,Réseau communal de Alba-la-Romaine - 0717000101	200	1
Alba-la-Romaine	30/11/18	2 Place du Bassin,07400,Alba-la-Romaine	3000	2
Saint-Thomé	17/10/18	125 Rue du Village,07220,Saint-Thomé	200	1
Valvignères	27/09/18	1230 Route d'Intras,07400,Valvignères	10	1

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Alba-la-Romaine	3
Saint-Pons	3
Saint-Thomé	1
Total	7

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Alba-la-Romaine	Pvc	90	20/02/18	LE PONT
Alba-la-Romaine	Pvc	90	29/08/18	Réseau communal de Alba-la-Romaine
Alba-la-Romaine	Pvc	40	26/09/18	5754 Luyas,07400,Alba-la-Romaine
Saint-Pons	Pvc	90	10/09/18	5098 Les Faysses,07580,Saint-Pons
Saint-Pons	Pvc	90	25/09/18	5098 Les Faysses,07580,Saint-Pons
Saint-Pons	Pvc	90	11/10/18	5098 Les Faysses,07580,Saint-Pons
Saint-Thomé	Pvc	63	12/11/18	325 Route de Viviers,07220,Saint-Thomé

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Alba-la-Romaine	7
Saint-Thomé	1
Total	8

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Alba-la-Romaine	30/01/18	0 BASSIN (Place du)
Alba-la-Romaine	16/03/18	0 LE PONT
Alba-la-Romaine	26/03/18	RC01 Réseau communal d'Alba La Romaine
Alba-la-Romaine	23/05/18	5081 Luyas,07400,Alba-la-Romaine
Alba-la-Romaine	27/08/18	5065 B Moulinas,07400,Alba-la-Romaine
Alba-la-Romaine	04/09/18	5015 Aunas,07400,Alba-la-Romaine
Alba-la-Romaine	20/09/18	5083 Luyas,07400,Alba-la-Romaine
Saint-Thomé	30/11/18	105 Route de Viviers,07220,Saint-Thomé

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Alba-la-Romaine	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Alba-la-Romaine	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Valvignères	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Total		4

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Alba-la-Romaine	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/11/18	07005RE00005,Réseau communal de Alba-la-Romaine - 0717000101
Alba-la-Romaine	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	27/11/18	07005RE00005,Réseau communal de Alba-la-Romaine - 0717000101
Alba-la-Romaine	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	29/11/18	5657 Rue de la Planchette,07400,Alba-la-Romaine
Valvignères	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/02/18	RC03 Réseau communal de Valvignères

Les interventions réalisées pour tiers

En 2018, SAUR a répondu à 118 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et/ou demandes de Renseignement (DR).

Num contrat	CODE INSEE	COMMUNE	ATU (NR)	ATU Manuel (NR)	DICT (NR)	DICT Manuelle (NR)	DT (NR)	DT Manuelle (NR)	DT-DICT (NR)	DT-DICT Manuelle (NR)
07170001	07005	ALBA-LA-ROMAINE			9		12		21	1
07170001	07020	AUBIGNAS							3	
07170001	07287	SAINT-PONS					2		4	
07170001	07300	SAINT-THOME			2		4		11	
07170001	07311	SCEAUTRES							1	
07170001	07332	VALVIGNERES			2				5	
07170001	07346	VIVIERS	3		14		9		15	
			3	**0**	**27**	**0**	**27**	**0**	**60**	**1**

ATU : Avis Travaux Urgent
DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux
DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie
DT : Déclaration de projet de Travaux
IPT : Information Préalable aux Travaux
LR : Lettre de Rappel
NR : *Nouvelle Réglementation (Document à jour)*

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

Num contrat	CODE INSEE	COMMUNE	ATU (NR)	DICT (NR)	DA	DT (NR)	DT-DICT (NR)	IPT
07170001	07005	ALBA-LA-ROMAINE	7				6	5
07170001	07287	SAINT-PONS	3					1
07170001	07300	SAINT-THOME	2				1	
07170001	07332	VALVIGNERES	1				1	
07170001	07346	VIVIERS					3	
			13	**0**	**0**	**0**	**11**	**6**

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Alba-la-Romaine	0	5	5
Saint-Thomé	0	1	1
Sceautres	0	1	1
Valvignères	1	3	4
Viviers	0	1	1
Total	**1**	**11**	**12**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Alba-la-Romaine	Reprise Les Faures	Sofrel S550	07/06/18	Préventif
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Capteur de niveau	26/06/18	Préventif
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Télésurveillance	26/06/18	Préventif
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Poste Local L0717 RE ALBA MOULEYRAS	16/07/18	Préventif
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Réservoir du Mouleyras ou Principal	23/08/18	Préventif
Saint-Thomé	Réservoir de Saint Thomé	Poste Local L0717 RE SAINT THOME	05/11/18	Préventif
Sceautres	Production de Béchignol	BECH10 - Compteur	05/11/18	Préventif
Valvignères	Production d'Artige	ARTI10 - Compteur d'eau	21/02/18	Curatif
Valvignères	Reprise de La Coste	LACO10 - Compteur d'eau	23/04/18	Préventif
Valvignères	Reprise des Intras	Sofrel S550	07/06/18	Préventif
Valvignères	Reprise de La Coste	Pompe 2	16/07/18	Préventif
Viviers	VIVIERS - Station de Reprise Quartier Hauterives	Poste Local L0717 SR HAUTERIVES	05/11/18	Préventif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Alba-la-Romaine	Réservoir du Mouleyras ou Principal	Réservoir du Mouleyras ou Principal	27/03/18
Alba-la-Romaine	Reprise Les Faures	Reprise Les Faures	27/03/18
Saint-Thomé	Accélérateur Qrt. La Rochette	Accélérateur Qrt. La Rochette	27/03/18
Sceautres	Production de Béchignol	Production de Béchignol	27/03/18
Valvignères	Reprise des Intras	Reprise des Intras	27/03/18
Valvignères	Réservoir de Valvignères	Réservoir de Valvignères	27/03/18
Valvignères	Reprise de La Coste	Reprise de La Coste	28/03/18

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

0717000101 : Dotations non actualisées du programme au : 16/01/2019	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
Dotations(€)	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	7 781	93 372

0717000101 : Coefficients du programme au : 16/01/2019	2016	2017	2018	2019
Coefficient de la dotation	1	0.9993	1.0142	1.0142
Coefficient de report de solde	1	1	1	1

0717000101 : Bilan financier du programme au : 16/01/2019		2016	2017	2018	Total (€)
Dotation actualisée (€)		7 781	7 776	7 891	**23 448**
Report de solde actualisé (€)		0	7 781	7 342	
		0			**0**
		0	0	0	**0**
Non prévu au Contrat	TOTAL		2 642		**2 642**
Prévu au Contrat	TOTAL		5 572	4 381	**9 953**
Total renouvellement(€)		**0**	**8 214**	**4 381**	**12 595**
Participation (€)		**0**	**0**	**0**	**0**
Solde(€)		**7 781**	**7 343**	**10 853**	

Programme				
07332SR00002 - Reprise de La Coste	**prévu contat**	**Type Renou**	**Date réalisation**	**Montant Vendu**
Pompe 2	Prévu	TOTAL	12/09/2018	4 381
Total				4 381
Total Programme				4 381

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Garantie			
07332SR00002 - Reprise de La Coste	**prévu contat**	**Type Renou**	**Date réalisation**
Clapets DN50 * 2	Non prévu	TOTAL	27/07/2018

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

L'INVENTAIRE

07005CO00003 - Commune de Alba la Romaine comptage, mesure et protection		
07005CO00001 - Comptage de sectorisation d'Alba/Valvignière s/150 F		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005790	Compteur de sectorisation Alba/Valvignières	ACTARIS
KST00008371	Poste Local L0717 CS ALBA	SOFREL
07005CO00002 - Comptage de sectorisation d'Alba-St. Thomé s/150 F		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005791	Compteur de sectorisation Alba/St. Thomé	ACTARIS
KST00008316	Poste Local L0717 CS SAINT THOME	SOFREL
07005PE00001 - Nouveau forage de Mouleyras		
Code	**Libellé**	**Marque**
BCL00001720	Chloration	PROMINENT
GRC00787634	Trappe de couverture forage	A renseigner
IAN00003124	Turbidimètre	A renseigner
IQE00005993	MOUL11 - CPTEUR DECHARGE EAU TURPIDE	A renseigner
IQE00006151	MOUL01 - CPTEUR PRODUCTION FORAGE DE MOULEYRAS	A renseigner
KST00008533	Télétransmission	SOFREL
NCA00008425	Armoire électrique	A renseigner
PIM00001926	Pompe immergée	A renseigner
VAN00601459	Vanne	A renseigner
VCL00013659	Clapet	A renseigner
XTU00012682	Colonne de refoulement	CHARLATTE
07005SG00001 - Réservoir du Mouleyras ou Principal		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00009969	PORTE D'ACCES * 2	MARQUE INDEFINIE
GBT00009970	ECHELLE	MARQUE INDEFINIE
GBT00009971	REMBARDE	MARQUE INDEFINIE
GBT00009972	ECHELLE ACCES PASSERELLE * 2	MARQUE INDEFINIE
GBT00009973	PASSERELLE	MARQUE INDEFINIE
GBT00009974	FENETRE	MARQUE INDEFINIE
IAN00003122	Turbidimètre	A renseigner
IAN00003123	Analyseur de chlore	A renseigner
ICA00005167	Capteur de niveau	A renseigner
ICT00005054	POIRES DE NIVEAU * 2	FLYGT
IQE00005733	FAY30 - COMPTEUR M3 DISTRIBUTION	SOCAM
IQE00005814	BECH11 - COMPTEUR M3 Sources Bechignol	A renseigner
IQE00005860	IODS10 - COMPTEUR M3 Import ODS	ITRON
IQW00003760	Compteur Electrique Réservoir du Mouleyras ou Principal	A renseigner
KST00008056	Poste Local L0717 RE ALBA MOULEYRAS	SOFREL
NCA00008417	Armoire électrique	A renseigner
VAN00601729	Vannes DN150 * 5	PONT A MOUSSON
VAN00601730	Vannes DN80 * 3	PONT A MOUSSON
VCG00001012	Régulateur de niveau	CLA-VAL
XTU00012877	Tuyauterie DN150	MARQUE INDEFINIE
XTU00012878	Tuyauterie DN80	MARQUE INDEFINIE
XTU00012879	Tuyauterie DN50	MARQUE INDEFINIE
07005SG00002 - Réservoir Les Faures Ht service		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00009977	PORTE D'ACCES	MARQUE INDEFINIE
GBT00009978	ECHELLE * 3	MARQUE INDEFINIE
GBT00009979	FENETRE	MARQUE INDEFINIE
ICA00005169	Capteur de niveau	A renseigner
ICT00005272	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
IQE00005820	Compteur d'eau en distribution	ACTARIS
IQE00006207	Compteur d'eau	SOCAM
KST00008365	Linebox	SOFREL
VAN00601731	Vanne DN80	PONT A MOUSSON
VAN00601732	Vannes DN60 et DN40	PONT A MOUSSON
XTU00012880	Tuyauterie DN80	MARQUE INDEFINIE
XTU00012909	Tuyauterie DN65	MARQUE INDEFINIE

XTU00012910	Tuyauterie DN50	MARQUE INDEFINIE
07005SR00001 - Reprise Les Faures		
Code	**Libellé**	**Marque**
DAM00002089	Ballon anti bélier	CHARLATTE
GBT00009964	PORTE D'ACCES	MARQUE INDEFINIE
GBT00009965	ECHELLE	MARQUE INDEFINIE
GBT00009966	FENETRE	MARQUE INDEFINIE
ICT00005266	Interrupteur à flotteur	TELEMECANIQUE
IQE00005715	FAUR10 - Compteur DN50	ACTARIS
IQW00003542	Compteur Electrique Reprise Les Faures	SCHLUMBERGER
JCC00001363	CHAUFFAGE	MARQUE INDEFINIE
KMC00000488	LIGNE PILOTE	MARQUE INDEFINIE
KST00008368	Sofrel S550	SOFREL
NCA00008031	ARMOIRE ELECTRIQUE	MARQUE INDEFINIE
NPD00002436	DISJONCTEUR	BACO
PCS00004658	Grundfos CR5-14	GRUNDFOS
PCS00004659	Grundfos CR5-14	GRUNDFOS
VAN00600513	Vannes DN50	GRUNDFOS
VAN00601683	Vannes DN65 * 3	PONT A MOUSSON
VCG00001010	ROBINET A FLOTTEUR	BAYARD
VCL00013434	Clapets DN50	GRUNDFOS
XTU00012036	Tuyauterie DN50	MARQUE INDEFINIE
07005SS00001 - Surpresseur de Aunas		
Code	**Libellé**	**Marque**
DAM00002281	Ballon de surpression	CHARLATTE
GOU00002603	Porte	A renseigner
ICA00005171	Capteur de niveau	HITEC
ICA00005172	Capteur de pression (*2)	SIEMENS
ICT00005243	Pressostat (*2)	A renseigner
IQE00006152	Compteur AUNA10	SOCAM
IQW00003539	Compteur Electrique Surpresseur de Aunas	LANDIS & GYR
JCC00001466	Chauffage	A renseigner
KST00008496	Poste Local L0717 SS AUNAS	SOFREL
NCA00008418	Armoire électrique	A renseigner
NEP00002106	Eclairage	A renseigner
PCS00004959	Electropompe n° 1	KSB
PCS00004960	Electropompe n° 2	KSB
VAN00601418	Vanne d'isolement (*3)	A renseigner
VAN00601419	Vanne d'isolement ballon	A renseigner
VCL00013656	Clapet de retenue	A renseigner
XTU00012673	Tuyauterie	A renseigner
XTU00012674	Collecteur de refoulement	A renseigner
XTU00012675	Collecteur d'aspiration	A renseigner
07287CO00002 - Regard d'import d'ODS		
Code	**Libellé**	**Marque**
KST00008483	Poste Local L0717 CS SAINT PONS	SOFREL
VAN00600334	Vanne	MARQUE INDEFINIE
07300CO00001 - Commune de Saint Thome comptage, mesure et protection		
Code	**Libellé**	**Marque**
VDB00006413	Entre hameau La Crotte et Vieux village	BAYARD
VDB00006414	Qrt. Lavergne - Rte départementale Alba/St. Thomé	BAYARD
07300SA00001 - Accélérateur Qrt. La Rochette		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00010523	Capot Foug	MARQUE INDEFINIE
IQW00003840	Compteur Electrique Accélérateur Qrt. La Rochette	MARQUE INDEFINIE
NCA00008164	ARMOIRE ELECTRIQUE	MARQUE INDEFINIE
NEP00001990	ECLAIRAGE	MARQUE INDEFINIE
PIM00001840	Pompe	PLEUGER
XTU00012213	TUYAUTERIE DN80	MARQUE INDEFINIE
07300SG00001 - Réservoir de Saint Thomé		
Code	**Libellé**	**Marque**
BPD00002106	Pompe doseuse 1	PROMINENT
BPD00002107	Pompe doseuse 1	PROMINENT
GBT00009967	PORTE D'ACCES	MARQUE INDEFINIE
GBT00009968	ECHELLE	MARQUE INDEFINIE

GBT00010626	Echelle	MARQUE INDEFINIE
GBT00010627	Garde corps	MARQUE INDEFINIE
GRC00787421	PALIER ACCES	MARQUE INDEFINIE
ICA00005153	Capteur de niveau	A renseigner
ICT00005053	POIRE DE NIVEAU	FLYGT
IFE00004085	Débitmètre distribution m3	SIEMENS
IQW00003726	Compteur Electrique Réservoir de Saint Thomé	A renseigner
JCC00001340	Radiateur	A renseigner
KST00008055	Poste Local L0717 RE SAINT THOME	SOFREL
NCA00008121	Coffret électrique pompe doseuse	A renseigner
RCB00001519	Cuve de stockage javel	A renseigner
VAN00600946	Vannes DN80 * 3	PONT A MOUSSON
VAN00600947	Vannes DN125 * 3	PONT A MOUSSON
VCG00001117	ROBINET A FLOTTEUR DN60	CLA-VAL
XTU00012436	Tuyauterie DN125	MARQUE INDEFINIE
XTU00012437	Tuyauterie DN80	MARQUE INDEFINIE
07311PT00001 - Production de Béchignol		
Code	**Libellé**	**Marque**
BPD00002121	Pompe doseuse	DOSAPRO
GBT00010622	Porte	MARQUE INDEFINIE
IQA00001009	BECH10 - Compteur	ITRON
IQW00003540	Compteur Electrique Production de Béchignol	LANDIS & GYR
NCA00008165	ARMOIRE ELECTRIQUE	MARQUE INDEFINIE
NEP00001991	ECLAIRAGE	MARQUE INDEFINIE
RCB00001522	Bac de stockage	ANISA
VAN00601725	Vanne DN80	PONT A MOUSSON
XTU00012214	TUYAUTERIE DN80	MARQUE INDEFINIE
07311CA00001 - Captage du Fay		
Code	**Libellé**	**Marque**
GOU00002600	Porte d'accès metallique	A renseigner
07311CA00002 - Captage de Béchignol 1		
Code	**Libellé**	**Marque**
GOU00002601	Porte d'accès metallique	A renseigner
07311CA00003 - Captage de Béchignol 2		
Code	**Libellé**	**Marque**
GOU00002602	Porte d'accès metallique	A renseigner
07311TA00001 - Traitement des sources du Fay - SCEAUTRES lieu dit Gourjon		
Code	**Libellé**	**Marque**
BPD00004853	Pompe doseuse javel (Javel Pack)	PROMINENT
BUV00000204	Générateur Ultra-violet - système ABIOTEC	ABIOTEC
IFE00007061	Débitmètre	SIEMENS
IME00002305	Turbidimètre	HACH
IQW00018455	cpteur énergie	A renseigner
KST00024201	Télétransmission	SOFREL
NCA00026624	Armoire de commande	A renseigner
NRC00002851	Protection cathodique - redresseur ANA	A renseigner
RCB00003102	Bac de stockage javel et accessoires (Javel Pack)	PROMINENT
VAN00807298	Robinetterie	A renseigner
XTU00026916	Canalisation/Tuyauterie	A renseigner
07332CO00001 - Commune de Valvignères/ Saint Thome		
07332CO00002 - Comptage de sectorisation de Valvignères/St. Thomé s/125 PVC		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005792	Compteur d'eau de sectorisation Valvignières/St. Thomé	ACTARIS
KST00008370	Poste Local L0717 CS VALVIGNIERES	SOFREL
07332PT00001 - Production d'Artige		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00010623	Echelle	MARQUE INDEFINIE
GBT00010624	Cloture	MARQUE INDEFINIE
GBT00010625	Portail et portillon	MARQUE INDEFINIE
GRC00787667	Capot	MARQUE INDEFINIE
GRC00787668	Capot	MARQUE INDEFINIE
IAN00003169	Turbidimètre	HACH
ICA00005199	Sonde de niveau	HITEC
ICT00005271	Poires de niveau	FLYGT
IQE00005982	ARTI10 - Compteur d'eau	ITRON

IQW00003598	Compteur Electrique Production d'Artige	SAGEM
KST00008631	Télésurveillance	SOFREL
NCA00008504	Armoire électrique	MARQUE INDEFINIE
NPD00002587	Disjoncteur	GARDY
PIM00001934	Grundfos SP17-4	GRUNDFOS
VAN00600972	Vanne électrique DN50	MARQUE INDEFINIE
VAN00601726	Vanne DN50	SOCLA
VCL00013736	Clapet DN50	SOCLA
VDA00010057	Crépine	SOCLA
XTU00012874	Tuyauterie DN90	MARQUE INDEFINIE
07332SG00001 - Réservoir de Valvignères		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00009980	PORTE D'ACCES	MARQUE INDEFINIE
GBT00009981	ENSEMBLE PLATEFORME GARDECOPRS ESCALIER	MARQUE INDEFINIE
GBT00009982	FENETRE	MARQUE INDEFINIE
IAN00003174	Analyseur de chlore	HACH
ICA00005170	Capteur de niveau	A renseigner
ICT00005055	Poire de niveau	FLYGT
IQE00005870	COMPTEUR M3	SOCAM
IQW00003623	Compteur Electrique Réservoir de Valvignères	ACTARIS
KST00008263	SOFREL S550	SOFREL
NEP00001965	Eclairages	MARQUE INDEFINIE
VAN00600782	Vanne altimétrique	CLA-VAL
VAN00601765	Vannes DN125 * 3	BAYARD
VAN00601766	Vannes DN100 * 5	BAYARD
VCL00013739	Clapet DN100	BAYARD
VDB00006411	Réducteur de pression	PONT A MOUSSON
XTU00012911	Tuyauterie inox DN125	MARQUE INDEFINIE
XTU00012912	Tuyauterie inox DN100	MARQUE INDEFINIE
XTU00012913	Tuyauterie fonte DN100	MARQUE INDEFINIE
XTU00012914	Tuyauterie fonte DN125	MARQUE INDEFINIE
07332SG00002 - Réservoir des Intras		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00009975	PORTE D'ACCES ACIER	MARQUE INDEFINIE
GBT00009976	ECHELLE ACIER	MARQUE INDEFINIE
ICA00005168	Capteur de niveau	A renseigner
IQE00005819	Compteur d'eau en distribution	ACTARIS
KST00008366	Linebox	SOFREL
07332SR00001 - Reprise des Intras		
Code	**Libellé**	**Marque**
DAM00002088	Ballon anti bélier	CHARLATTE
GBT00009962	PORTE D'ACCES	MARQUE INDEFINIE
GBT00009963	ECHELLE	MARQUE INDEFINIE
ICT00005052	INTERRUPTEURS A FLOTTEUR	TELEMECANIQUE
IQE00005714	INTR10 - Compteur DN50	ACTARIS
IQW00003543	Compteur Electrique Reprise des Intras	SCHLUMBERGER
JCC00001362	Chauffage	ETIREX
KMC00000487	LIGNE PILOTE	MARQUE INDEFINIE
KST00008369	Sofrel S550	SOFREL
NCA00008030	ARMOIRE ELECTRIQUE	MARQUE INDEFINIE
NEP00001989	ECLAIRAGE	MARQUE INDEFINIE
NPD00002435	DISJONCTEUR	BACO
PCS00004656	Grundfos CR5-14	GRUNDFOS
PCS00004657	Grundfos CR-14	GRUNDFOS
VAN00600512	Vannes DN50 * 3	GRUNDFOS
VAN00601681	Vannes DN60 * 1	PONT A MOUSSON
VAN00601682	Vanne DN40	PONT A MOUSSON
VCG00000946	Robinet a flotteur DN50	CLA-VAL
VCL00013433	Clapet DN50	GRUNDFOS
VCL00013729	Clapets DN60 * 2	BAYARD
XTU00012037	Tuyauterie DN50	MARQUE INDEFINIE
XTU00012212	Tuyauterie DN65	MARQUE INDEFINIE
XTU00012842	Tuyauterie DN40	MARQUE INDEFINIE
07332SR00002 - Reprise de La Coste		
Code	**Libellé**	**Marque**

BPD00002235	Pompe doseuse désinfectant	PROMINENT
DAM00002307	Ballon sous pression	CHARLATTE
GRC00787324	Trappe	MARQUE INDEFINIE
ICT00005273	Poire de niveau	FLYGT
IQE00005834	LACO10 - Compteur d'eau	INVENSYS
IQW00003758	Compteur Electrique Reprise de La Coste	SAGEM
JCC00001472	Chauffage	THERMOR
KST00008634	Télétransmission	SOFREL
NCA00008505	Armoire électrique	MARQUE INDEFINIE
NPD00002588	Disjoncteur	GARDY
PCS00005003	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00005004	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN00601767	Vannes DN50 * 4	SOCLA
VCL00013740	Clapets DN50 * 2	SOCLA
XTU00012915	Tuyauterie acier DN50	MARQUE INDEFINIE
XTU00012916	Tuyauterie inox DN50	MARQUE INDEFINIE
07332SS00001 - Surpresseur des Raillères		
Code	**Libellé**	**Marque**
DAM00002306	Ballon sous pression	MASSAL
GBT00010612	Porte	MARQUE INDEFINIE
GRC00787665	Trappe	MARQUE INDEFINIE
IQE00005833	COMB10 - Compteur d'eau DN50	INVENSYS
IQW00003541	Compteur Electrique Surpresseur des Raillères	SCHLUMBERGER
KST00008367	Télésurveillance	SOFREL
NCA00008502	Armoire électrique	MARQUE INDEFINIE
NPD00002586	Disjoncteur différentiel	GARDY
PCS00005000	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00005001	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN00601353	Robinet à flotteur	A renseigner
VAN00601684	Vannes DN50 * 4	PONT A MOUSSON
VCG00001159	Robinet à flotteur	BAYARD
VCL00013730	Clapets DN50 * 2	SOCLA
XTU00012843	Tuyauterie DN80	MARQUE INDEFINIE
07346SS00001 - VIVIERS - Station de Reprise Quartier Hauterives		
Code	**Libellé**	**Marque**
GBT00009796	Menuiserie local station	A renseigner
IFE00004049	Débitmètre	SIEMENS
IQW00003711	Compteur Electrique VIVIERS - Station de Reprise Quartier Ha uterives	A renseigner
JHD00000539	ventilation station	A renseigner
KST00008210	Poste Local L0717 SR HAUTERIVES	SOFREL
NCA00008120	Armoire de commande	A renseigner
NEP00001962	Eclairage station	A renseigner
NPV00002494	Variateur de vitesse pompe1	SIEMENS
NPV00002495	Variateur de vitesse pompe2	SIEMENS
PCS00004722	Pompe 1	KSB
PCS00004723	Pompe 2	KSB
TLV00014834	IPN+Palan+Chariot 1 tonne	A renseigner
VAN00600696	Vannes asp/ref pompes - qté 6	SOCLA
VCL00013485	Clapets anti retour - qté 2	SOCLA
VDR00005450	Limiteur de débit	CLA-VAL
XTU00012146	conduites asp/ref pompes - qté 4	A renseigner
XTU00012147	Collecteur asp/ref - qté 2	A renseigner

LES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

Les conventions

Les conventions d'achat d'eau

Collectivité d'origine	Date de signature	Date d'échéance	Particularités
SIVOM OLIVIER DE SERRES	31 janvier 2007	31 décembre 2015	4 litres/seconde

Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat.

Il n'y a pas de biens de reprise identifiés.

Les engagements liés au personnel

1er cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu''il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2ème cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :
- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, …).

Le patrimoine immobilier

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

18.

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, …). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, …)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

19.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➢ Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

➢ Arrêté du 3 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu

Un arrêté du 3 septembre 2018 rénove le contenu de l'étude de danger des barrages en le dissociant de celles des digues.

➢ Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Cet arrêté définit les modalités de consultation du public dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, en application des articles L. 212-2 et R.212-6 du Code de l'environnement. Les modalités de consultation des documents sont portées à la connaissance du public par voie électronique et par voie de publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée en ligne. Le poste informatique permettant la consultation de la version électronique du dossier est mis à disposition au siège de l'agence ou de l'office de l'eau. Un exemplaire du dossier sur support papier est mis à disposition dans le même lieu. Ce texte est entré en vigueur le 28 octobre 2018.

Décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau. Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

AUTORISATIONS

Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance

La loi publiée le 11 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures visant notamment à réformer le régime des autorisations d'exploration et d'exploitation de l'énergie géothermique.

Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classée ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➢ Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➢ Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➢ Arrête du 17 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'articleR.212-22 du code de l'environnement

Le texte revient sur(i) la pertinence des éléments de qualité de l'état écologique des eaux de surface, (ii) les substances de l'état chimique des eaux de surface et polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface, (iii) les substances pertinentes à surveiller dans les eaux de France et (iv) les préconisations pour les méthodes à utiliser pour le contrôle des éléments de qualité, paramètres pour le programme de surveillance des eaux de surface.

➢ Note technique portant sur la réalisation de la 7e campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »

Une note du ministère de la Transition écologique et solidaire adressée aux préfets coordonnateurs de bassins livre ses instructions quant à la constitution du réseau de surveillance, à la collecte des données et aux éléments devant être rapportés à la Commission européenne en juin 2020.

- **Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 04 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**

- **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

- **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police

- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➢ Proposition de loi visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau prévue à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 :

L'article 28 de la loi n° 2013-312 "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes" dite "loi Brottes", permettait, en application de l'article 72 de la Constitution, d'engager une expérimentation. Les collectivités territoriales ou leurs groupements pouvaient définir des tarifs sociaux tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, ou attribuer une aide financière au paiement des factures d'eau. Cette expérimentation d'une durée de 5 ans s'achève le 15 avril 2018. S'appuyant sur un rapport du comité national de l'eau publié en 2017, les auteurs de cette proposition de loi souhaitent proroger l'expérimentation. Le retard dans le lancement du dispositif et la nécessité d'évaluer cette mesure d'efficacité sociale sur le long terme sont invoqués pour motiver la prorogation de l'expérimentation. Les auteurs de ce texte proposent de laisser 3 années d'expérimentation supplémentaires jusqu'au 15 avril 2021.

➢ LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ».Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.

➢ LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

- **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août *2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération*

- **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.